

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
25, rue de Chevrelles
91400 ORSAY

JUILLET
AOUT
1987
NUMÉRO
259

SNTRS

**19^{ème} CONGRES
du S.N.T.R.S.-C.G.T.**

24-25-26-27 NOVEMBRE 1987

Université d'Orsay (91)

**PROJET DE
DOCUMENT D'ORIENTATION**

**PROJET DE
PROGRAMME D'ACTION**

0. INTRODUCTION

1. UNE SOCIÉTÉ EN CRISE

- 11. LA CRISE EST INTERNATIONALE
- 12. LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE EN FRANCE
- 13. LA CRISE D'UN SYSTÈME
- 14. DES POINTS D'APPUI POUR LES LUTES

2. LA RECHERCHE

- 21. LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE RECHERCHE.
- 22. L'EMPLOI SCIENTIFIQUE
- 23. POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LIENS CONSTRUCTIFS ENTRE POTENTIEL DE RECHERCHE ET APPAREIL PRODUCTIF.
- 24. LA RÉGIONALISATION DE LA RECHERCHE.
- 25. EUROPE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
- 26. EUREKA
- 28. LES SCIENTIFIQUES POUR LA PAIX ET LE DÉARMEMENT

3. LE CNRS, L'INSERM

- 31. LE CNRS
- 32. L'INSERM
- 33. LA COOPÉRATION INTERORGANISME
- 34. LES PERSONNELS

4. LE SNTRS-CGT

- 4100. LE DÉVELOPPEMENT DU SNTRS-CGT
- 4200. QUEL SNTRS-CGT ?
- 4300. LE FÉDÉRALISME, MODE DE FONCTIONNEMENT AU SEIN DE LA CGT
- 4400. L'ACTIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE
- 4500. LE MOUVEMENT SYNDICAL FONCTIONNAIRE, LA FERC
- 4600. DÉPASSER LE SYNDICALISME CATÉGORIEL
- 4700. L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DU SNTRS-CGT

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION

0 INTRODUCTION.

01 Ce congrès doit donner au SNTRS-CGT l'occasion de préciser pour l'action ses analyses quant aux mécanismes de la crise, son approfondissement, les conséquences qu'elle induit dans les comportements sociaux. Il lui faut, pour cela, apprécier les mouvements de son environnement : évolution de la société dans ses différentes composantes, politique, économique et sociale, évolution de l'outil syndical, évolution de la recherche en particulier à travers le CNRS. C'est à ce prix qu'il pourra renforcer une activité qui corresponde encore plus étroitement aux besoins des personnels de la Recherche Scientifique du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

1 UNE SOCIÉTÉ EN CRISE.

100 La crise que traverse notre société est d'abord celle du système capitaliste. Elle a ses racines dans une recherche exclusive de la rentabilité financière immédiate comme moteur de l'économie. Parce qu'elle est le marqueur dominant des problèmes que rencontre aujourd'hui le monde du travail, la CGT l'a placée au centre de ses analyses lors de son 42^e congrès. Nous en rappellerons ici les points essentiels en nous attachant particulièrement aux problèmes des évolutions technologiques et de la recherche.

11 La crise est internationale.

1100 Aucun pays ne peut imaginer vivre aujourd'hui dans l'ignorance de ceux qui l'entourent, proches ou lointains, et toutes les politiques interfèrent étroitement. Des groupes se créent qui transforment les équilibres nationaux en accentuant en particulier les effets de dépendance. Des blocs s'allient ou s'opposent.

1110 Au cœur du système capitaliste, les Etats-Unis s'appuient sur les *privileges du dollar* pour renforcer leur domination. Certains pays, comme le Japon ou l'Allemagne, ont relancé leurs investissements et leur *avance* technologique en même temps qu'ils développaient leurs dépenses militaires. A l'inverse, les pays dominés qui devaient compenser l'inflation due aux exportations de capitaux se sont enfermés dans les contraintes de la course à l'exportation, la défense d'une place sur le marché international au détriment de leur développement intérieur.

1120 Dans le même temps, ces stratégies *étranglent les pays du Tiers-monde*. Elles cherchent à les diviser, à segmenter leurs économies, à créer les conditions les plus favorables aux investissements capitalistes privés, en étouffant le développement équilibré des ressources spécifiques de chacun. Une partie des pays sous développés, dominés par de grands monopoles

sont conduits à s'engager dans des productions industrielles jusqu'alors réalisées dans des pays développés mais dominés, comme la France.

1130 Le caractère international de la crise s'exprime aussi dans les *mouvements migratoires*. Ces derniers intéressent au premier chef une organisation syndicale porteuse d'un contenu de classe puisque leur objectif est le travail et qu'ils influent sur la composition de la masse des travailleurs et particulièrement de la classe ouvrière. S'il convient d'analyser ces mouvements en terme d'économie et de taux de population, il convient aussi de réfléchir à leurs implications sociologique et culturelle. Mais il faut, dès aujourd'hui, poser les problèmes en terme de respect des droits de l'homme alors que se profile en France un projet de code de la nationalité.

1140 Les stratégies de dominations capitalistes portent en puissance le développement d'affrontements dans les relations internationales. Alimentant les tensions latentes ou les conflits ouverts, de nombreux pays ont amplifié leurs investissements financiers, industriels, scientifiques, techniques et humains consacrés à la *course aux armements*. Cette dernière est une des principales réponses du système capitaliste à la crise : les 400 milliards de dollars qui lui sont consacrés représentent l'équivalent de la dette des pays en voie de développement. Sa dimension vient de son rôle dans les stratégies des grands groupes multinationaux comme de la place que lui donnent, dans nos économies, les choix gouvernementaux. Elle participe du renforcement des effets de dominations. L'ampleur de cette course pèse lourdement sur les efforts nationaux de modernisation, de recherche, de formation, de relance de l'appareil productif, de la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs.

1141 Enfin la relance de cette course, avec en particulier le développement du programme militaire américain IDS, jointe à la découverte, la fabrication, l'accumulation d'armes de plus en plus sophistiquées, fait peser un danger mortel sur l'humanité entière.

1150 La crise, à l'échelle du monde capitaliste, est le produit de la crise qui se développe dans chaque pays à partir de ses bases nationales. Mais ainsi globalisée, elle influe à son tour, dans un mouvement dialectique, sur le développement de la crise dans chaque territoire national. C'est en ce sens qu'il importe d'analyser la situation française dans ce qu'elle a de commun avec les autres pays capitalistes, mais aussi dans ce qu'elle a de spécifique.

12 La situation politique, économique et sociale en France.

1210 La situation politique française a été marquée par l'*expérience d'un gouvernement de gauche*. Mais celui-ci n'a pas su résoudre l'incompatibilité entre un programme économique et social, construit en 1981 pour répondre aux besoins du pays comme de la population, et les hésitations puis la décision, à la faveur des plans de rigueur successifs à partir de 1982, de ne rien changer à l'intégration de la France dans les mécanismes du marché capitaliste mondial profondément dépendant de la stratégie de domination financière et monétaire des USA. Ainsi les fluctuations du dollar aggravent en France l'ensemble des données de la crise.

1211 Si le mécontentement est allé grandissant, ce qui a prédominé chez les salariés qui avaient mis beaucoup d'espoir en 1981 c'est le désappointement et la désaffection de l'activité revendicative, dès lors que les conditions permettant de satisfaire les revendications n'étaient pas clairement perçues. Ce d'autant plus qu'ils voyaient s'ouvrir la brèche par la destruction de quelques grands outils nationaux, sidérurgie, audiovisuel, etc.

1212 Cette gestion d'un gouvernement plus soucieux d'atténuer les effets de la crise que d'en combattre les causes a tracé la voie d'un *retour de la droite*. Ce retour a été facilité par l'établissement d'un nouveau rapport de forces à gauche, marqué par l'affaiblissement du parti communiste. A cela se conjugue une montée des idéologies d'extrême droite avec leur bagage de racisme, d'intolérance, de totalitarisme et de violence.

1220 La situation économique française est bien sûr tributaire de ce contexte politique. Les doctrines du libéralisme régissent aujourd'hui la vie économique du pays. Elles affichent ouvertement leurs objectifs de rentabilité financière immédiate. Au nom de la souplesse, le gouvernement dérègle (liberté des prix, concurrence, etc.). L'Etat se désengage de ses responsabilités. Il continue de financer mais il confie aux "forces du marché" le soin de diriger le développement économique et social. Les transnationales veulent une gestion flexible correspondent aux besoins de mobilité des capitaux à la recherche du profit. En décidant

d'inclure dans le champ de la *privatisation* les entreprises nationalisées depuis la libération le gouvernement donne la mesure de sa détermination à *destructurer le tissu industriel* pour mieux le livrer à la concurrence. L'une des conséquences risque d'être l'affaiblissement de la cohérence nationale, ce d'autant plus que ces orientations vont de pair avec l'intégration de notre économie dans les mécanismes de la CEE. Elles sont, en tout cas, le renforcement de l'alignement de la France sur le modèle américain dans ce qu'il a de pire et qui aboutit à l'aliénation de notre identité nationale.

1221 Ces doctrines essaient de *pervertir les évolutions scientifiques et techniques* en les développant en contradiction avec les hommes, avec la mise en oeuvre de leurs capacités, avec la satisfaction de leur besoins. Elles essaient, enfin, de détourner la révolution des modes de circulation de l'information à tous les niveaux, révolution sans doute aussi stratégique que le fût, en son temps, la révolution industrielle du XIX^e siècle.

1230 Alors que croissent les profits, la *situation sociale* s'aggrave marquée d'abord par l'augmentation du *chômage* dont on ne dénoncera jamais assez, au-delà de l'étranglement économique des individus, l'effet destructurant sur la personnalité. Si le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter, s'allonge aussi la durée du chômage, comme s'élargit l'éventail des secteurs touchés qui comprend aujourd'hui les industries de haute technologie. En 1986 la population active compte 11 % de chômeurs, soit 8,5 % de plus en un an. Il est vrai que le mouvement a été encouragé par la suppression de l'autorisation préalable de licenciement. 100.000 suppressions d'emplois industriels sont annoncées pour 1987, avec des zones de "chômage total" ou de "non emploi". Ce ne sont pas les mesures dites d'"insertion" pas plus que les TUC, les TIQ, etc..., qui vont aider au redressement de la situation. Qui plus est, le subventionnement des entreprises qui "accueillent" des jeunes est un moyen supplémentaire d'opérer des transferts de fonds publics.

1231 Dans le domaine du *pouvoir d'achat*, le revenu disponible des ménages est en chute libre depuis 1982, mouvement aggravé par le blocage des salaires, tenus pour responsables de l'inflation, consécutif à la dernière dévaluation. Parallèlement est remise en cause la forme actuelle du système de rémunération. Dans le cadre d'une diminution de la masse salariale des entreprises, on voit s'instaurer une décomposition de la rémunération en partie dite "monétaire" (salaire de base + intéressement) et en partie "non monétaire" (complément personnalisé, protection sociale, retraite). C'est la mise en place de tous les éléments d'une individualisation des salaires et des retraites, une remise en cause des avantages sociaux.

1232 La voie à la *destruction de la protection sociale* avait été ouverte par le gouvernement précédent qui avait transféré dans le domaine réglementaire toutes les mesures concernant le code de la Sécurité Sociale auparavant du seul ressort parlementaire. Sous prétexte d'accroître l'autofinancement des entreprises, le gouvernement veut aujourd'hui en laisser le financement aux bons soins des compagnies d'assurances, ce qui permettrait surtout d'abonder le marché financier avec les sommes collectées. Conjugée à une nouvelle dégradation de l'hôpital public, cette perspective nous rapprocherait d'une situation à l'américaine où le droit à la santé est proportionnel à la fortune des malades.

1233 L'introduction des techniques liées à l'automatisation et l'informatique entraîne un changement des qualifications et une modification de l'organisation du travail. S'il concerne tous les salariés, ce processus tel que mis en oeuvre est marqué par d'énormes disparités qui accentuent les *inégalités fondamentales* de la société et en fait naître d'autres. Sont particulièrement touchés les immigrés soumis à une exploitation d'autant plus forcée que leur droits sont limités, les jeunes pour une partie des quels le passage à "l'âge d'homme" ouvre sur un futur sans perspective, les femmes dont la lutte spécifique a marqué le mouvement des travailleurs comme celui de la société.

13 La crise d'un système.

1310 Pour mieux gérer les ressources humaines, pour mieux maîtriser les flux financiers, pour mieux sélectionner les activités en fonction de leurs critères, les capitalistes tentent d'apporter ses solutions à la crise. Mais celles-ci contribuent à son aggravation car elles sont des réponses à la recherche d'une autre façon d'exploiter, d'une autre façon d'accumuler, d'une autre façon de produire et de faire de la croissance pour le profit. Ce n'est donc pas à partir de ces critères que l'on peut conclure à la fatalité de la crise estime la CGT.

1320 Si l'on substitue à des objectifs de profit de *objectifs de progrès social*, d'autres solutions peuvent voir le jour qui sont à élaborer avec toutes les catégories de travailleurs. Il s'agit de produire des richesses en fonction des besoins de tous, seule alternative au chômage; il s'agit de réapprendre une culture professionnelle et sociale désincarnée par la casse du tissu industriel et la dégradation de la formation; il s'agit de développer harmonieusement formation, activité professionnelle et temps libres avec leurs différents contenus.

1330 La recherche de solutions doit tenir compte de l'équilibre entre le développement d'une spécificité nationale accompagné d'un produit national et le développement international du savoir et des techniques de la communication.

1340 Aucun objectif ne saurait exclure la nécessité de nouveaux rapports internationaux, en particulier l'élaboration, avec les travailleurs de chaque pays, de solutions internationales dans le respect leur identité nationale. Il est, en particulier, important de renforcer une solidarité avec les pays sous-développés chez qui les critères de satisfaction des besoins sociaux se confondent aujourd'hui avec ceux de la satisfaction des besoins essentiels à leur survie. Cette solidarité, aujourd'hui nécessaire, doit déboucher sur une coopération qui permettent le développement des richesses spécifiques de chacun de ces pays afin qu'ils puissent prendre en main leur propre sort et participer du développement international.

1350 Toutes les solutions internationales passent par l'extinction du fardeau que représente la course aux armements. Réduire les dépenses d'armements reviendrait à consacrer plus d'énergie et de moyens au développement civil, à dégager des moyens financiers, techniques et humains plus importants pour vaincre l'inflation et chômage. Parce que la Paix est partie intégrante du combat de classe et liée au processus de transformation démocratique de la société, parce qu'aucun développement de la satisfaction des besoins sociaux et culturels n'est possible sans la Paix, La CGT intègre cette dimension fondamentale au contenu de classe qu'elle donne à sa recherche de solutions pour sortir de la crise. "Pas plus qu'elle n'accepte la fatalité de la crise, la CGT n'accepte la fatalité de la course aux armements" (Bureau confédéral, 1985).

1360 Mais par delà la définition de ces objectifs qui font émerger des solutions nouvelles pour vaincre la crise, des ébauches de mise en oeuvre existent en raison des aspirations des gens à mieux vivre et des luttes qu'ils mènent, des contradictions qu'engendre la crise elle-même.

14 Des points d'appui pour les luttes.

1410 Toute lutte qui tend à défendre les intérêts des travailleurs va contre le capital, mais peut aussi être récupérée. Il importe de repérer les éléments constitutifs de leurs revendications comme les espaces qui permettent aux individus de développer des formes de luttes originales.

1420 La recomposition du monde du travail remet en question les formes classiques de conscience de classe, en même temps qu'émergent des formes nouvelles. Les raisons qui font entrer dans les luttes des couches sociales différentes, des groupes de salariés nouveaux modifient le rapport entre les revendications économiques et celles qui sont relatives au modes de vie, aux finalités sociales du travail, à la culture comme mode de connaissance, au bien vivre. C'est en ce sens qu'il faut apprécier les luttes qui ont marqué ces dernières années. Ainsi la jeunesse s'est lancée unanime et combative contre le projet de loi Devaquet; mais d'autres facteurs tout aussi importants sont intervenus qui semblent être la volonté de promouvoir des valeurs humanitaires. Au coeur de la lutte des cheminots il y avait autant des revendications salariales que la volonté de voir s'améliorer leur conditions de travail.

1430 Le mouvement syndical doit investir les terrains de lutte qui émergent des grands problèmes de société, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, etc. Ils sont tous des enjeux de classe lorsqu'il est possible d'y disputer au capital sa domination en promouvant démocratie et aspirations autogestionnaires. La CGT cherche à prendre en compte la diversité des situations et les différences de sensibilités en répondant, sans hésitation, à la combativité de tous sur des bases anticapitalistes. Par contre la CFDT, la FEN et FO ne cherchent que des solutions visant à accompagner la gestion de la crise. Pour cela ils oeuvrent à la mise en place d'une grande confédération réformiste et ils démobilisent les travailleurs pour freiner les luttes

1440 Utilisant la situation présente le patronat remet en cause les grands acquis de plusieurs décennies. Il prend appui sur le caractère déstructurant de la crise pour casser les

acquis qui lui furent arrachés par les luttes . Cela est évidemment inacceptable. Mais la meilleure réponse n'est peut-être pas à chaque fois un retranchement sur le seul thème de la défense des acquis : il est, par exemple, nécessaire de faire progresser notre réflexion sur la notion même de temps de travail ou de formes d'emplois en liaison avec les contraintes techniques de la production et l'enrichissement indispensable des formations.

1450 Il est, après tout, de la responsabilité syndicale de s'occuper des rapports de travail et des modes de mise en oeuvre du travail dans ses aspects individuel et collectif car n'y a-t-il pas là source d'un dépassement possible des rapports hiérarchiques de subordination vers une nouvelle coopération dont l'enjeu est la maîtrise de la production par les salariés eux-mêmes ? Aller dans cette direction peut être un moyen efficace de *combattre syndicalement la crise avec un contenu de classe*.

1460 Des changements profonds tant dans le contenu du travail lui-même que dans les rapports de travail, résultent de l'irrigation du secteur productif par ces technologies : il s'agit de mutations à la fois techniques et sociologiques considérables qui intéressent toutes les branches industrielles. Le mouvement syndical est interpellé par cette évolution du travail productif, la naissance de nouvelles formes de travail collectif auquel il doit apporter une *réponse de classe* et qui sont autant de points d'appui pour des luttes dont l'enjeu est le changement de l'usage même du progrès technique.

1470 Dans de nombreux pays confrontés à la crise, des luttes se développent sous des formes diverses : pour le respect et la liberté de l'expression des travailleurs, contre la récession et pour le développement industriel, pour le pouvoir d'achat, pour les conditions de travail, pour la réduction de la durée du travail sans perte de salaire. Ces luttes illustrent les possibilités de convergence et soulignent l'importance qu'il convient d'attacher à la solidarité internationale. Par de là le renforcement des rapprochements syndicaux, il y a de larges places pour gagner le terrain de coopérations internationales nouvelles.

2 LA RECHERCHE.

21 La stratégie gouvernementale en matière de recherche.

2100 En matière de recherche, depuis le dernier congrès du SNTRS, la politique gouvernementale se caractérise par la rupture avec les orientations de la LOP, commencée avec le plan triennal et considérablement aggravée par la casse qu'ont entreprise Devaquet puis Valade.

2110 Des *plans de rigueur successifs*, abandonnant toute ambition de faire de la France la troisième puissance scientifique, ont considérablement affaibli les efforts initiés. Ainsi, par exemple, les moyens accordés aux laboratoires du CNRS n'ont jamais retrouvé le niveau atteint en 1976.

2120 Le *plan triennal* a consacré la rupture. Pour répondre au nécessaire développement de la recherche industrielle, ce n'est pas le développement équilibré préconisé par la LOP qui a été choisi, mais une logique d'aide massive au secteur industriel sans analyse de faisabilité ni contrôle réel de l'utilisation des fonds. Etait planifié, à terme, une stabilisation des moyens par un progrès insuffisant des crédits comme de l'emploi scientifique.

2130 En mai 1986, lors de son arrivée *au gouvernement, la droite* abandonnait toute référence à la LOP et affichait de nouvelles orientations. La recherche n'accompagne plus la politique de modernisation industrielle à l'intérieur d'une structure publique reconnue, mais elle assiste la politique industrielle du patronat au sein d'une stratégie économique libérale qui privatise les entreprises nationalisées. Revient en force la notion de pilotage par l'aval de la recherche tandis que l'effort budgétaire de l'Etat en matière de recherche est prioritairement consacré à l'aide directe aux entreprises. Ainsi le crédit d'impôt recherche connaît, en 1988, une augmentation de 500 millions de francs, soit une augmentation de 45 %.

2140 Dans le même temps la recherche publique subit, dès 1986, des annulations de crédits suivies de baisses des moyens. En 1987, pour la première fois depuis 40 ans, il y a diminution du nombre d'emplois dans la recherche publique, politique qui se poursuit en 1988

et touche particulièrement les ITA. La volonté de précariser l'emploi se traduit par le blocage du recrutement de titulaire et le développement des recrutements sur contrats de toutes sortes (TUC, CDD, ...)

2150 La priorité accordée aux programmes militaires s'aligne sur les choix politiques de Reagan aux USA. Le premier ministre a d'ailleurs exprimé son accord avec le programme américain IDS au quel pourrait bien être lié, dans les objectifs gouvernementaux, l'avenir scientifique et technologique de la France. Les travailleurs scientifiques, avec le SNTRS-CGT, doivent s'exprimer et agir pour faire échec à cette stratégie, d'autant plus que des études faites aux USA même montrent que les programmes militaires n'ont pas les retombées civiles dont on les crédite et que, d'autre part, des pays qui, comme l'Allemagne et le Japon, n'investissent pas dans la recherche militaire et portent leurs efforts sur la recherche civile, connaissent un développement qui les met au premier rang des puissances industrielles.

2160 Le "libéralisme" tend à rompre toute entrave à la concurrence du capital. Il ne peut s'accommoder des EPST qui, de par leur statut, ont capacité à conduire une politique de recherche propre et ne veut voir en eux que des "gisements" pouvant offrir potentiel humain et capacité à produire. Il entreprend leur restructuration avec la volonté de permettre le "pilote par l'aval" et de prendre en compte une réduction des moyens globaux attribués à la recherche qui oblige à un regroupement des efforts publics. La notion d'organisme autonome est mise en cause par le biais d'une réévaluation des modes de coopération (CNRS / INSERM, CNRS / Universités,...) dont l'objectif est l'instauration d'un système universitaire concurrentiel dans lequel la recherche serait un élément supplémentaire de sélection.

22 L'emploi scientifique.

2201 La LOP fixait à 4,5 % l'accroissement annuel de l'emploi scientifique nécessaire pour que ne se creuse le fossé avec les autres pays industrialisés. En 1981 un nombre de chercheurs égal à 3,7 % de la population active mettait la France au 4^e rang, derrière le Japon : 6,9 %, les Etats-Unis : 6,2 % et la RFA : 4,7 %. Cette situation résultait du fort poids de l'emploi scientifique public dans notre pays qui, d'autre part, se trouvait au premier rang quant au financement public de la Recherche et du Développement : 57 % en 1984 alors qu'aux USA il était de 50 %, en RFA de 42 % et au Japon de 34 %.

2202 Le plan triennal a modifié les objectifs assignés à la recherche. Sa mise en oeuvre a été caractérisée, entre autre, par l'accélération de la révision en baisse des objectifs de la LOP.

2210 L'emploi scientifique industriel.

2211 Dans l'industrie française, le niveau de l'emploi scientifique vient loin derrière celui que connaissent les autres pays industrialisés. Avec 6 chercheurs pour 1000 emplois la France arrive au 7^e rang derrière les Pays-Bas : 7 %, le Royaume-Uni et la RFA : 8 %, la Suède : 10,5 %, le Japon : 17 % et les Etats-Unis : 25 %. Cette situation est la conséquence du faible effort investi par l'industrie dans la recherche. La politique de rentabilité immédiate menée par le patronat n'autorise aucun redressement.

2212 Pour qu'il y ait développement de capacité productive nouvelle par transfert des avancées scientifiques, il faut qu'il y ait volonté politique du gouvernement et du patronat d'investir, tant dans la recherche et le développement technologique au niveau des entreprises que dans une politique de développement de la recherche publique.

2213 La situation présente montre non un surcroît de recherche publique mais un défaut de recherche industrielle. Si des relations et des coopérations sont nécessaires entre la recherche industrielle et la recherche publique, cela ne peut être au détriment de cette dernière. Sinon on assiste, comme aujourd'hui, au dépérissement de la recherche publique dont le renouvellement n'est pas assuré, au vieillissement de sa population en raison de l'insuffisance des possibilités d'emplois dans l'industrie, au transfert vers les laboratoires publics de recherches qui devraient être assurées par les laboratoires de recherche industriels au sein desquels de plus on licencie.

2220 L'emploi scientifique public.

2221 En s'appuyant à la fois sur les conséquences du gel des postes dans la Fonction Publique et sur les effets de l'interruption du Comité National au CNRS, le gouvernement se trouve en situation de pouvoir mettre en quasi extinction le nouveau statut des personnels de

recherche, vis à vis duquel on connaît l'hostilité traditionnelle des partis de droite. C'est ainsi que le recours aux contrats à durée déterminée pour pallier l'impossibilité temporaire de recruter pourrait bien n'être qu'un galop d'essai du recours massif à ce type d'emplois, introduisant la précarisation comme mode exemplaire de gestion des emplois scientifiques. Quant aux emplois statutaires, ils se verraient soumis à la règle générale de la Fonction Publique subordonnant globalement les perspectives de carrière à la mobilité, ce qui permettrait, avec le recours aux mises à disposition, de faire jouer au CNRS, organisme où s'effectue l'essentiel de la recherche fondamentale française, un rôle d'agence de personnels scientifiques auprès des industries, (idée déjà avancée dans le plan triennal du précédent gouvernement qui préconisait la mobilité d'équipes pour palier le déficit d'embauche de scientifiques dans les industries.) comme aussi de l'Université.

2222 Une politique de l'emploi ne peut se bâtir sur la précarité. C'est injuste parce que l'individu est soumis à l'arbitraire le plus total. C'est inefficace parce que cela ne permet pas de constituer des collectifs de travail suffisamment stables pour progresser et assurer le renouvellement et le transfert des connaissances.

2223 Les emplois de titulaires doivent permettre de répondre aux besoins permanents de l'organisme. Ils incluent la période d'insertion des jeunes chercheurs et ITA.

22240 Mais le CNRS, en tant que principal organisme national de recherche fondamentale a également vocation et capacité à former, contracter, initier :

22241 * Lieux de production de connaissances nouvelles, les laboratoires sont irremplaçables dans la formation par et pour la recherche de jeunes ayant terminé leur formation initiale et se destinant au secteur industriel. Cette formation doit être élaborée tant à partir des besoins ponctuels du CNRS que de ceux du secteur productif et se faire en concertation avec les organismes ou entreprises situés en aval et utilisateurs potentiels de cette force de travail hautement qualifiée; la charge financière qu'elle représente doit être partagée; elle doit automatiquement s'accompagner d'une garantie d'emploi. L'élaboration des contenus, le suivi de la mise en oeuvre, la détermination des débouchés devraient être assurés de façon tripartite par des représentants du CNRS et des entreprises ainsi que des représentants des personnels des deux parties concernées.

22242 *La réalisation d'objectifs élaborés en commun avec des partenaires nécessite la création d'emplois spécifiques. Dans ce cas doivent se mettre en place des garanties statutaires et des conventions collectives.

2225 La recherche de ces garanties s'accompagne d'une nécessaire évaluation de la valeur d'un contrat, d'une analyse de ses objectifs et du contexte dans lequel il s'inscrit. Seules la transparence et la démocratie dans les laboratoires peuvent permettre d'exiger que l'exécution d'un contrat s'accompagne de conditions mutuellement avantageuses pour les contractants comme pour les personnels qui réaliseront ce contrat ou seront rémunérés sur contrat.

23 Pour l'établissement de liens constructifs entre potentiel de recherche et appareil productif.

2310 Il ne suffit pas de développer les Sciences et les Technologies pour sortir le pays de la crise. Leur développement est une condition nécessaire mais ne se fera pas automatiquement au service des besoins sociaux et économiques. Ce n'est que par l'intervention des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir les atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs.

2320 Le chômage, les conditions de vie et de travail, les mutations technologiques font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et de femmes et qui réclament des solutions urgentes. A ce titre, ils constituent un appel de recherches aussi fondamental que les recherches s'attachant à connaître les lois de la matière. Il serait d'ailleurs absurde d'opposer ces recherches autant qu'il serait vain de les hiérarchiser. Elles sont, chacune à leur façon, nécessaire à la société. Mais ce qui est sans doute le phénomène le plus important de ces dernières années, c'est le bouleversement scientifique et technique au quel est directement confrontée la classe ouvrière. Science et technologie sont de plus en plus des enjeux de classe, au coeur même du procès de travail, dans les entreprises.

2340 Ainsi se trouve posée directement l'intervention de la classe ouvrière dans les choix technologiques, au plan de leur définition comme de leur mise en oeuvre. Se trouve aussi posée la définition de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs qui permettent la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.

24 La régionalisation de la recherche.

2410 D'importantes réformes de décentralisation de l'Etat ont été mises en oeuvre par le gouvernement de gauche. Le patronat a investi ces nouveaux pôles de décision pour y impulser une politique en faveur de ses intérêts.

2420 Les dispositions législatives placent les organismes de recherche scientifiques et technologiques (CNRS, INSERM, INRA, Universités,...) au coeur des politiques régionales. Les efforts financiers des régions en ce qui concerne la recherche sont relativement importants, à l'exception de la région Ile-de-France. Dans un moment où la participation de l'Etat décroît cela se traduit par un véritable transfert de charge que le gouvernement serait tenté d'utiliser autour de technopôles pour réorienter l'effort de recherche avec l'aide de ces nouveaux pouvoirs régionaux.

2430 Les travailleurs doivent bien mesurer les enjeux de ces évolutions et mener les luttes nécessaires pour exiger :

2431 * Une politique nationale de régionalisation de la recherche et de la technologie qui s'appuie tant sur les analyses et les efforts des régions et des organismes nationaux de recherche que sur la participation de tous ceux qui sont impliqués (représentants de la population, travailleurs scientifiques, représentants du monde économique et social...).

24320 * Une programmation régionale de recherche et de développement technologique prenant en compte les spécificités régionales, géographiques, économiques, humaines et culturelles. Cette programmation élaborée sous la responsabilité de chaque région est nécessairement coordonnée au niveau national. Dans le cadre de l'autonomie des régions, lorsque la mise en cohérence est effectuée, c'est l'instance régionale qui reste maître d'oeuvre de ses propres recherches ainsi programmées. L'expertise des projets et de leur réalisation doit être organisée en associant toutes les parties concernées.

24321 La recherche et le développement technologique devant répondre aux besoins exprimés par la collectivité régionale, il convient de valoriser le potentiel régional de recherche au profit du développement économique, social et culturel de la région.

2433 * Une politique nationale de recherche qui, au delà des besoins régionaux, répond aux besoins de la nation. Lorsque les organismes nationaux pratiquent une politique de régionalisation, il ne s'agit pour eux ni de faire des régions le relais des recherches menées au niveau national, ni de réduire une politique nationale à une somme de programmes régionaux. Implantés dans les régions, le CNRS et l'INSERM peuvent contribuer aux solutions apportées à des problèmes régionaux. Leurs laboratoires participent de l'inventaire régional des moyens de recherche et sont impliqués dans l'élaboration du plan de développement scientifique et technologique régional. Mais l'évaluation des programmes scientifiques des laboratoires et l'approbation de leur éventuel soutien à des opérations régionales demeurent du ressort des instances nationales. Cet équilibre nécessaire induit de nouveaux liens à créer entre les organismes de recherche nationaux et les régions.

25 Europe et coopération internationale.

2500 "L'issue de la crise appelle une coopération de type nouveau avec les autres pays capitalistes et notamment en Europe et avec ceux de la CEE. Dans notre continent également, la coopération c'est pour nous la recherche de relations scientifiques, technologiques, économiques qui visent à satisfaire les besoins populaires." 42è congrès.

2510 L'Europe est une réalité incontournable qui, par exemple, adopte pour la réalisation de son programme cadre de recherche 6,5 milliards d'ECUs. Le marché unique européen qui doit

voir le jour en 1992 est, en effet, si largement en place que les problèmes de l'Europe ne peuvent plus être appréhendés seulement comme des éléments de politique internationale mais bel et bien comme faisant partie de la lutte au quotidien sur des revendications concrètes vécues par les travailleurs. Ces derniers, et notamment les travailleurs scientifiques, doivent bien mesurer l'étendue des implications que cela induit sur tous les moments de leur existence. Car cette Europe n'est pas celle des travailleurs et il est urgent de dépasser les difficultés rencontrées pour mettre ces questions au coeur de la réflexion syndicale et y développer un champ de revendications, ce qu'aura à réaliser la CE élue par le 19^e Congrès. Plus que jamais le contenu des coopérations scientifiques constitue un enjeu à disputer aux forces du capital et nécessite une mobilisation des travailleurs scientifiques. Ce d'autant plus que le gouvernement actuel, continuant la politique du gouvernement précédent, développe dans le secteur de la recherche le tout européen et se désengage au niveau national.

2520 Les capacités scientifiques et technologiques des grandes puissances économiques vont très largement déterminer, au cours de la prochaine décennie, leur aptitude à assurer croissance et emploi, et pour une bonne part les défis technologiques sont tels qu'aucun Etat européen ne peut y faire face seul. D'autre part, entre les USA et le Japon, il y a des espaces à occuper qui permettent le développement d'un savoir-faire européen.

2530 Depuis plus de 10 ans, le taux de croissance de la production de haute technologie en Europe a augmenté de 5 % contre 7,5 % aux USA et 14 % au Japon. Les américains dépensent 100 milliards de dollars par an pour les recherches technologiques civiles avec un taux de progression d'environ 10 % par an. L'Europe qui dépense un tiers en moins assure une progression moitié moins rapide ! C'est en s'appuyant sur ces constats que fut avancé en 1985 le projet Euréka.

26 EUREKA

2610 Projet d'agence de coordination de la recherche européenne annoncée par le gouvernement français, Euréka influence et influencera de plus en plus la politique nationale de recherche et par voie de conséquence le CNRS.

2620 Il a été présenté de manière séduisante, au nom du nécessaire développement des coopérations technologiques civiles pour accélérer les processus d'innovation, recourir aux économies d'échelles, et permettre ainsi l'accroissement de compétitivité des industries européennes. Il n'en demeure pas moins que, sans une bataille syndicale massive sur des objectifs précis, on risque d'assister à une dérive assurant une convergence d'Euréka avec IDS. Ce d'autant plus que la conception d'Euréka, qui suppose des accords entre firmes, encourage le pilotage du changement technologique par les multinationales et peut concourir à en faire un instrument de l'intégration européenne.

2630 Des pays comme l'URSS, la Bulgarie, la Hongrie, la Chine y ont vu un moyen d'éviter une suprématie américaine programmée par l'initiative IDS. Cet intérêt extra communautaire montre que l'on peut, au delà de la "petite Europe", élargir les coopérations non seulement à l'Europe de l'Est, mais aussi en direction des pays du Tiers-Monde, et pas seulement à propos d'Euréka.

2640 C'est à juste titre que le document adopté par le bureau confédéral en décembre 85 rappelle : " Dans ce sens, la CGT, force de propositions et d'action n'entend pas ménager ses efforts et ceux de ses organisations pour mener les batailles permettant de faire avancer au plan national comme au plan de chaque entreprise, au laboratoire concerné, les objectifs présentés par la CGT : "

2650 Le SNTRS-CGT se doit d'approfondir ces questions en évaluant, avec la CGT, les besoins du pays. Que doit-on faire et comment ? Quelles coopérations pour quelles retombées réciproques aussi bien en matière d'emploi que financières et dans quelle Europe ? Quel contenu donner aux forces productives et quelle formation en découle ? Quel équilibre des financements rechercher ? Il doit aussi, de façon urgente, développer sa réflexion au sein du CNRS puisque, dès 1986, l'organisme inscrivait 50 MF au budget pour EUREKA, que des personnels sont déjà affectés à des programmes européens. En tout état de cause nous avons un gros effort d'information, de sensibilisation, et de propositions à faire en ce domaine.

2700 Le SNTRS-CGT doit renforcer ses relations avec les syndicats de scientifiques des autres pays, en particulier les syndicats européens dont certains, en raison de leur histoire nationale, sont déjà sur ce terrain et développer avec eux des actions communes.

2710 L'Europe ne saurait être le lieu unique d'une activité internationale et le SNTRS-CGT doit agir pour l'élargissement des coopérations scientifiques aux pays socialistes et aux pays en voie de développement.

2720 Le rythme du progrès scientifique et technique aggrave le déséquilibre entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, rendant urgent et vital le transfert de nos connaissances vers ces derniers. Si l'on peut parler de "solidarité" avec les pays sous-développés chez qui les critères de satisfaction des besoins sociaux se sonfondent avec ceux de la satisfaction des besoins essentiels à leur survie, cette solidarité aujourd'hui nécessaire doit déboucher sur une coopération qui permettent le développement des richesses spécifiques de chacun de ces pays afin qu'ils puissent prendre en main leur propre sort et participer du développement international. Le CNRS doit renforcer sa participation à ces coopérations et encourager ses personnels à s'y engager plus activement.

2730 La coopération scientifique et internationale est partie intégrante de la recherche et doit être impulsée. Elle doit respecter les orientations de l'organisme et l'avis de ses instances. Elle doit accompagner un renforcement du potentiel national et se nourrir de la libre circulation des hommes et des idées. Elle implique aussi un meilleur accès aux moyens de publication et aux banques de données, ainsi que les emplois nécessaires pour la mener à bien.

28 Les scientifiques pour la Paix et le désarmement.

2810 Conscient de la menace que la course aux armements, et tout spécialement l'IDS, fait peser sur l'avenir de l'humanité, le SNTRS-CGT se félicite de l'important mouvement de protestation qui se développe. Il mesure néanmoins le retard de la France et en particulier des scientifiques français dans cette action.

2820 Pour la première fois en France une loi de programmation militaire 1987 voit son budget dépasser celui de l'éducation, 471 milliards de francs en 4 ans soit une hausse de 11 % sur 1986. Pour sa part, la recherche militaire connaît une progression budgétaire d'environ 12,4 %, contre 7,7 % à la recherche civile, et supérieure à l'enveloppe totale du budget CNRS. Or l'argument de l'importance des "retombées civiles" de la recherche et du développement militaire est aujourd'hui obsolète et il est devenu clair, depuis 15 ans, que la façon la plus efficace de développer les technologies civiles est de les traiter comme telles. Les choix du gouvernement en la matière sont bien la défense du capital et non la recherche de la Paix et du progrès social.

2830 Le SNTRS-CGT fait sienne la déclaration des scientifiques réunis à Hambourg en 1986 disant notamment : "De nos jours, la course aux armements épuise énormément de ressources humaines, matérielles, morales et intellectuelles. Ces ressources pourraient être utilisées pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face. Les arsenaux ne garantissent aucune sécurité. Malheureusement, la science et les scientifiques ont contribué à la dangereuse situation actuelle. En tant que scientifiques et citoyens du monde, nous avons le devoir de reconnaître cette situation et d'utiliser nos talents pour inventer les moyens d'en sortir. Nous devons explorer à la fois les objectifs souhaitables et les moyens d'en sortir.

2831 La sécurité mutuelle ne peut être obtenue ni par les armes, ni par aucun moyen technologique. La solution ne peut venir que d'un changement dans notre façon d'envisager l'état des affaires du monde - en recherchant et en établissant un nouveau mode de pensée sur ces questions. Les scientifiques peuvent certainement contribuer au processus de désarmement en aidant à établir les moyens par lesquels celui-ci peut être établi. Ils ont aussi la responsabilité d'informer et de conseiller les gouvernements. Dans le monde moderne, les scientifiques qui aspirent à un ensemble de valeurs communes devraient contribuer à créer une atmosphère de confiance mutuelle et de compréhension sans lesquelles les problèmes de la course aux armements ne pourront être résolus." (congrès international de Hambourg).

2840 Le SNTRS-CGT continuera d'agir pour que les scientifiques aillent au delà d'un engagement personnel, mettent leur pratique professionnelle au service de la Paix, intègrent

une réflexion sur l'utilisation qui peut être faite de leur recherche dans une activité militaire comme dans une activité civile et n'hésitent pas à le faire savoir comme ils font connaître leurs résultats.

2850 Lutter pour l'utilisation pacifique des avancées scientifiques et techniques et contre le surarmement c'est :

2851 * agir pour réduire les risques de guerre. Cela nécessite transparence et démocratie. Contradictoirement, c'est aux USA que les scientifiques paraissent le plus soucieux d'alerter l'opinion publique pour lui faire entendre un autre discours que celui qu'impose la classe politique. En France pèsent des traditions de silence que les travailleurs doivent, avec leur syndicat, bousculer. Le SNTRS-CGT, avec la confédération, a tenté de susciter au CNRS des recherches sur la Paix. Les difficultés rencontrées traduisent l'étendu du travail à effectuer pour que les scientifiques dans leur ensemble refusent que leur activité puisse être dévoyée.

2852 * agir pour accroître les moyens que les peuples peuvent consacrer à leur développement. Les 400 milliards de dollars qui sont consacrés à la course aux armements représentent l'équivalent de la dette des pays en voie de développement. L'ampleur de cette course pèse lourdement sur les efforts nationaux de modernisation, de recherche, de formation, de relance de l'appareil productif, de la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs de tous les pays.

2860 C'est pourquoi, dans un moment où le ministre de la Défense lance un bien étrange cri d'alarme : "l'Europe est menacée par le désarmement", le SNTRS-CGT se prononce pour la suppression de toute arme nucléaire et de ses vecteurs, l'interdiction des armes chimiques et biologiques et l'arrêt de l'escalade, pour l'abaissement du niveau des armements nucléaires, pour l'engagement de négociations, en liaison avec la mise à l'étude d'un plan de conversion des industries concernées. Le SNTRS-CGT agit, avec le CGT, pour que se développe un processus de désarmement général, progressif et négocié.

2870 Dans ce sens et dans le respect des opinions politiques, religieuses ou philosophiques de chacun il participera à toutes les initiatives permettant de faire progresser la cause de la paix et du désarmement.

3 LE CNRS , l'INSERM

31 Le CNRS

3100 Aucune institution n'a une forme unique définie une fois pour toute. Elément d'une société en mouvement, chacune doit évoluer pour jouer au mieux le rôle qui lui est assigné. Le CNRS n'échappe pas à la règle. Conçu dans le grand mouvement populaire de 1936, il a été créé en 1939. C'est le gouvernement de la Libération qui va vraiment lui donner les bases de son organisation actuelle. Les évolutions qui ont eu lieu depuis 30 ans ressemblent à des révolutions en particulier dans le monde de la science. Le CNRS y a largement participé. Plus cahotique est l'évolution de ses propres structures.

311 Eléments structuraux.

31100 A la base d'un organisme comme le CNRS il y a des données fondamentales qui ne peuvent être touchées sans que soit remis en cause sa nature même :

31101 * Le CNRS est un *organisme public* essentiel dans l'appareil national de recherche

31102 * Le CNRS est *autonome*. Cette autonomie, telle qu'elle fut à l'origine voulue par JOLIOT, était une garantie de l'investissement total dans la recherche et donc du progrès des connaissances. Cela ne veut pas dire que le CNRS ignore la politique de recherche élaborée nationalement, mais son autonomie lui permet d'effectuer ses choix en tenant compte tant des besoins nationaux que des nécessités de la recherche elle-même.

31103 * Le CNRS a de ce fait *capacité à élaborer des programmes*. En vue de leur réalisation il maîtrise sa population comme son budget et par là les moyens et les équipements dont il se dote

31104 * De par nature le CNRS est *pluridisciplinaire*. Il peut donc faire converger des approches diverses sur un même programme et rendre plus facile les transferts de connaissance d'un secteur vers un autre.

31110 Ce socle constitutif permet au CNRS de remplir les missions qui lui sont assignées

31111 * S'il s'agit de *développer la recherche fondamentale*, on ne saurait oublier que le décret du 2 novembre 1945, réunissant en un seul CNRS une direction de la recherche fondamentale et une direction de la recherche appliquée, souligne la continuité qui existe entre la science fondamentale et ses applications de tout ordre. Faire évoluer le front des connaissances ne peut être découpler d'une nécessaire réponse aux besoins nationaux.

31112 * C'est pourquoi le CNRS doit encourager le *développement de la recherche en rapport avec les besoins sociaux et économique du pays*, dans tous les secteurs, en s'appuyant sur une relation dialectique avec toutes les composantes de la société.

31113 * Il doit enfin assurer une *formation* par la recherche et pour la recherche en même temps qu'il doit veiller à la *diffusion des connaissances*.

312 Evolutions impulsées par le gouvernement et relayées par la direction.

3120 Dans la logique des objectifs assignés à la recherche et sur un terrain préparé à l'avance par des campagnes médiatiques, le gouvernement, relayé par la direction, s'est engagé dans la déstructuration des organismes publics et notamment du CNRS. S'il parvenait à réduire leur place et diminuer leur rôle, c'est tout le dispositif national de Recherche qui s'en trouverait affaibli, et par là même compromises pour longtemps les capacités de redressement.

3121 Au CNRS se met en place en douceur une réforme de fond qui remet en cause les traits fondamentaux et les missions de l'organisme. En effet, après que les éléments les plus extrémistes aient réaffirmé leur volonté de dissoudre le CNRS, (projet de Loi Foyer), à partager entre les mandarins universitaires et le patronat privé, ministres et direction se posent en défenseur de l'intégrité de l'organisme et de la recherche fondamentale. Mais dans le même temps

...

3122 * La direction accepte les ingérences politiques dans la conduite de l'organisme. La suspension du Comité National, décrétée par le ministre en toute illégalité et acceptée par la direction, n'a été qu'une des interventions les plus visibles.

31230 * Elle aménage les objectifs de sa *politique scientifique* en fonction d'une part d'un budget constamment réduit qui pousse à une redistribution des rôles dans l'effort public de recherche, d'autre part d'une soumission de l'organisme au fameux "pilotage par l'aval".

31231 La courbe descendante du budget ne lui permet plus d'envisager une politique de présence sur l'ensemble des fronts du savoir. Elle argue de cela pour replier ses objectifs scientifiques sur quelques axes définis hors toute concertation démocratique et porte de ce fait atteinte au développement pluridisciplinaire équilibré de l'institution. Enfin il est à prévoir qu'à la phase de déprogrammation et de gel des actions incitatives de ces derniers mois, vont succéder de nouveaux modes de financement plus directifs et sur de nouveaux programmes directement articulés sur les priorités actuelles du monde industriel.

31232 Elle remet en cause l'autonomie de l'organisme par le biais de réévaluations non concertées, (CNRS / INSERM, CNRS / Université,...), tandis que le gouvernement souhaite associer plus étroitement à l'élaboration des programmes les entreprises concernées qui bénéficient déjà d'un crédit impôt recherche atteignant environ 500 MF

31240 * Elle essaie de mettre en place la *restructuration de l'organisme*. Comme ses projets ne rencontrent pas l'assentiment de la communauté scientifique, elle réalise, discrètement, toutes les réformes possibles avec ou sans décret en les adaptant selon les réactions suscitées. Pour arriver à ses fins, la direction du CNRS met en oeuvre les pratiques patronales en vigueur dans les grandes entreprises. Elle mène une politique de clivages hiérarchiques. Elle renforce, la pyramide hiérarchique en s'entourant d'un Comité exécutif de

"super-directeurs", multipliant ainsi les écrans entre la Direction et les départements, lieux principaux de coordination de la politique scientifique. Elle augmente le pouvoir des directeurs de laboratoires en ignorant l'existence des conseils de laboratoire. Elle réduit le rôle des instances de consultation comme des élus du personnel en même temps qu'elle refuse toute vraie concertation, remplacée par des "mise-au-courant".

31241 Elle réorganise les structures de recherche. Laboratoires propres et laboratoires mixtes deviennent les "noyaux durs" du CNRS. Unités concertées, fédérées, affiliées, associées ou sous contrat, menacées par la même précarité, ont comme caractéristique commune l'évaluation croisée. Celle-ci, pour aussi logique qu'elle soit, peut préfigurer la remise en cause du Comité National et, par voie de conséquence, ouvrir le chemin à des décisions prises ailleurs.

31242 Les instances n'échappent pas à ces remodelages. C'est un système électoral inique réduisant la représentation élue des chercheurs et plus encore des ITA, au bénéfice des nommés de collège A qui met en place le nouveau Comité National. Alors que dans le travail de recherche s'accroît le rôle des ingénieurs et des techniciens, acteurs et porteurs des évolutions techniques, les ITA ne sont plus représentés que par 90 élus ingénieurs, contre 180 de toutes catégories dans le mandat précédent. En 1985 la séparation entre "jury" et "séance plénière", résultat d'une interprétation volontairement étroite du statut de la Fonction Publique avait ouvert la brèche à l'éclatement de la cohésion de cette instance. Aujourd'hui elle se voit sectionné en groupes à compositions et missions variées dont certains, comme les jurys de recrutement s'autonomisent. Si ces différences d'accès à l'information tendent à marginaliser les élus du collège C dont la présence est la plus réduite, par contre elles renforcent le pouvoir des représentants de la Direction, seuls présents partout. Celle-ci n'en affirme pas moins, en plus, sa volonté de "tenir" le Comité National par un règlement intérieur. Il faut d'ailleurs rappeler qu'alors que les élections 1987 des représentants des personnels ont subi un rythme accéléré qui favorise des irrégularités, les nominations ont trainé 3 mois permettant à la direction de continuer à effectuer seule un certain nombre de choix, comme celui des détachements 1987, et montrant par là le petit rôle que le gouvernement souhaite accorder à cette instance comme à toutes les instances de concertation.

31250 * L'emploi fait aussi l'objet d'une mise en adéquation avec la politique générale. Depuis 1983 aucun recrutement sur poste statutaire n'a eu lieu au CNRS. Pour la première fois depuis 40 ans 287 emplois d'ITA ont été supprimés, 40 sont gelés en 1987 et les perspectives sont identiques pour 1988. A peine né, le statut des personnels de la recherche risque déjà d'être en quasi extinction. Comme les besoins n'en demeurent pas moins, la direction développe l'emploi précaire : remplacement de postes de petites catégories par des TUC, développement des contrats à durée déterminées, etc. Cette politique a pour conséquence un vieillissement de la population de ce fait moins ouverte à la mobilité qu'elle soit thématique ou géographique. Cela porte atteinte au fonctionnement des laboratoires qui ne pourront assurer le renouvellement de leur personnel ni le transfert de techniques de pointe.

31251 De plus cela ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les possibilités de reclassement et de promotion, venant aggraver une déqualification qui semble toucher déjà plus de 5.000 agents CNRS et qu'aucune mesure ne vient résorber : 620 postes ouverts aux concours interne de reclassement pour 1985 et 1986, 173 pour 1987 et aucun pour 1988 ne permettent pas une amélioration suffisante pour que se calment les tensions dans les laboratoires, et que se développe la volonté de s'investir dans le travail même si la direction croit y pallier avec l'individualisation du salaire par modulation de la prime.

3125 La direction mène, d'autre part, un travail de repyramidage des emplois. Si l'augmentation des catégories d'ingénieurs, techniciens supérieurs et cadres administratifs correspond à l'évolution du contenu du travail scientifique, c'est sans réflexion sur les besoins des laboratoires et les moyens de prendre en compte ces besoins qu'est affichée la décision d'aller vers une suppression des petites catégories. Ceci, auquel s'ajoute la suppression de certains métiers, risque de faire perdre au CNRS la maîtrise des outils nécessaires à ses recherches.

313 Développer l'action pour le CNRS.

3131 Accroître les moyens.

31310 Face à cette situation, il importe d'agir pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de l'organisme.

31311 Les études de la direction dans le cadre de la préparation du plan triennal montre la nécessité d'une croissance de 5 % des crédits de la recherche de base pour éviter l'augmentation de la part des grands équipements dans le budget du CNRS, effectuer un rattrapage partiel des équipements mi-lourds et maintenir le niveau actuel, déjà insuffisant, du soutien de base par chercheur. C'est une croissance de 10 % qui aurait été nécessaire pour assurer le soutien de base par chercheur et le rattrapage du retard en équipement mi-lourd, pour envisager la possibilité de construire de nouveaux grands équipements. Dans la réalité, contrairement aux apparences, la progression affichée du soutien de base n'a pas permis d'augmenter le soutien de base par chercheur dans la période 82-85. et les équipements mi-lourds, après avoir progressé jusqu'en 84 ont connu une diminution dans les années suivantes.

31312 Ceci montre l'ampleur des revendications et des luttes à développer pour que le CNRS vive et puisse assurer son rayonnement. L'argent existe puisque recherche militaire et entreprises bénéficient de crédits en croissance. C'est donc au niveau des choix gouvernementaux qu'il faut d'abord intervenir pour défendre un développement de la recherche civile et publique comme moyen premier de sortir de la crise.

31313 Une limitation des objectifs ne peut aller que de pair avec une réduction de la place du CNRS dans la recherche nationale. Le CNRS est un organisme de recherche original parce qu'il puise dans sa pluridisciplinarité et dans sa capacité d'interaction les possibilités d'une adaptation permanente à la conjoncture, adaptation qui naît d'une concertation entre l'organisme et des partenaires économiques ou sociaux. Il ne saurait être l'"agence d'objectifs" ou le "vivier" au quel on veut le cantonner.

31314 Mais ce n'est que dans un contexte de développement parallèle de la recherche et de l'industrie que le CNRS peut impulser une démarche contractuelle pour initier des recherches et permettre à ses partenaires de prendre le relais. Il ne peut être le seul acteur d'une recherche appliquée que les industriels ne conduisent pas. C'est une coopération qui doit être recherchée et non un "pilotage par l'aval", soumission dans la quelle le CNRS perdrait son identité et qui l'obligerait à abandonner des pans entiers de son activité.

31315 Le CNRS doit conserver la maîtrise de son savoir faire. Il possède de grands équipements qui concernent aujourd'hui, même si c'est à des degrés divers, toutes les disciplines. Ceux-ci sont gravement remis en cause tant par l'insuffisance des moyens accordés au CNRS pour assurer leur maintenance et leur développement que par l'insuffisance des emplois et des qualifications nécessaires à leur conception et leur réalisation. Il importe de réfléchir au développement des grands équipements comme un élément du fonctionnement pluridisciplinaire de l'organisme et d'agir pour que leur conception se réalise en son sein.

31326 Le CNRS doit, en ce domaine, conserver la maîtrise de son savoir faire, entretenir les coopérations nécessaires autour d'un appareil, qu'elles soient inter-organismes ou internationales. Ces coopérations ne doivent pas impliquer de relations de subordination.

3132 Développer l'emploi pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution technique.

31321 Plus que jamais le développement de l'emploi scientifique technique est nécessaire au développement des connaissances et ce n'est pas un emploi précaire irrégulier qui permettra de drainer vers le CNRS les compétences nécessaires. Cette politique entraîne aussi de fait une déqualification des chercheurs car, les besoins subsistant, ces derniers devront prendre en charge l'exécution d'une partie du travail technique.

31322 La dynamique de la recherche repose autant sur l'accroissement du nombre des chercheurs que sur celui des ITA.

31323 L'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication croissante fait appel à des compétences complémentaires de plus en plus élevées. L'objectif de deux emplois d'ITA pour un chercheur reste un objectif pleinement valable.

3133 Accroître les niveaux de qualification.

31331 La situation que connaissent aujourd'hui les ITA de blocage de carrière et de déqualification est un frein important à la dynamique du CNRS. qu'il s'agisse du plein investissement des personnels dans leur activité, de leur volonté de s'adapter à des évolutions techniques, de leur acceptation de la mobilité. C'est seulement sur une situation saine que l'organisme pourra faire pleinement face aux exigences du développement scientifique.

31332 La formation devient de plus en plus un élément déterminant de la réalisation d'un programme scientifique. Pour cela il faut sortir d'une conception instrumentale des ITA (ITA = moyens de recherche) et obtenir que la formation occupe autant de place dans l'activité scientifique que la préparation des Congrès et Colloques.

31333 Cela implique aussi une politique de formation discutée par la communauté, nécessaire tant à la mise à jour régulière des qualifications en fonction des évolutions techniques qu'à l'acquisition de nouvelles techniques pour les agents désireux de voir évoluer leur travail et leur qualification, comme pour les agents souhaitant des reconversions.

3134 Accroître la démocratie.

31341 l'activité de recherche prend un caractère de plus en plus collectif et la complémentarité des fonctions et des formations au sein d'équipes devient un facteur déterminant par rapport à l'initiative créatrice individuelle.

31342 La démocratie au sein des équipes assure la pleine efficacité de ces complémentarités.

31343 La démocratie du Conseil de Laboratoire au Conseil d'Administration est une règle fondamentale qui ouvre la possibilité pour toutes les composantes de l'organisme de s'exprimer et d'enrichir de leur approche spécifique la réflexion générale. Il est vrai qu'en ce domaine nous avons une parole à reprendre car il n'est pas sur que tous les personnels mesurent la nécessité d'être présent et de participer directement ou par élu interposé partout où se traite les affaires de l'organisme. Même les conseils de laboratoires, pourtant proche de l'activité quotidienne, n'ont pas été investis comme ils auraient du l'être. Nous devons faire comprendre que c'est sur cette faiblesse que s'appuie, entre autre, le renforcement de l'autoritarisme dont est aujourd'hui malade le CNRS.

31344 Si le Comité Nationale n'a jamais été une Instance faite pour nous, Il est clair qu'on veut aujourd'hui le faire sans nous. Pourtant si nos carrière se traitent devant les CAP, notre environnement et nos conditions de travail relèvent des évaluations effectuées par le Comité National. Le SNTRS a souhaité une réforme de cette instance qui lui permette d'être mieux adaptée aux évolutions de la recherche. Tel quelle, nous l'avons défendue comme lieu de synthèse entre mise en oeuvre, prospective, bilan mais nous savons bien les difficultés rencontrées pour faire entendre la voix des ITA et faire prendre en compte celles de nos préoccupations qui sont sans aucun doute, éléments constitutifs de l'analyse scientifique. L'individualisation des modes d'évaluations depuis toujours utilisée pour les chercheurs oppose le poids de la coutume à une *appréhension des conditions nouvelles d'exercice du travail de recherche*. Si la première reste, sans doute, nécessaire, il n'est plus possible de se passer de la seconde car c'est aujourd'hui une *somme de qualifications et de niveaux de responsabilités complémentaires qui permet la réalisation de la majorité des projets scientifiques.*

32 L'INSERM

3210 L'INSERM n'échappe pas à la logique des orientations gouvernementales et à leurs effets déjà évoqués en ce qui concerne le CNRS.

3211 L'autonomie de l'INSERM et le caractère démocratique de ses instances scientifiques ont été mises à mal de façon évidente depuis le deuxième semestre 1986 : des instances parallèles aux commissions d'évaluation ont été instaurées sous l'impulsion directe des deux ministères de tutelle, (comités de coordination entièrement nommés). La représentation élue des personnels est en diminution dans les CSS et au conseil scientifique, lieux d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique scientifique de l'organisme.

3212 Si la politique gouvernementale vis à vis de l'INSERM a été moins destructurante qu'au CNRS, c'est que l'intégration de ses laboratoires dans les centres hospitalo-universitaires

et son rôle fondamentale pour l'attribution de fonds à la recherche hospitalo-universitaire sont déjà réalisés depuis des années.

3213. C'est par un autre biais que des restructurations profondes vont s'opérer, celui de la privatisation de la santé et du développement du "mécénat" dans la recherche bio-médicale. La récente création de la "fondation Rhône-Poulenc Santé" ou le financement de recherches cardio-vasculaires par le Crédit Lyonnais ne peuvent rester sans conséquence sur l'INSERM, particulièrement en période de récession budgétaire.

3214 Le contexte budgétaire, de réduction en annulations de crédits, amène la direction de l'INSERM (en place depuis 1982) à infléchir ses orientations par glissements successifs.

3215 Dans un contexte d'expansion budgétaire, la politique d'évaluation rigoureuse des formations de recherche (50 fermetures d'unités sur 300 ces dernières années) est apparue comme un élément de dynamisme car elles s'accompagnaient de créations d'unités en nombre équivalent. Mais dans le contexte actuel, cette politique risque de mener à des abandons de disciplines préjudiciables pour l'avenir.

3216 Les relations avec la Caisse Nationale Assurance Maladie des Travailleurs Salarisés (CNAMI) : Il n'est pas anormal que la Sécurité Sociale puisse jouer un rôle prospectif en matière de recherche médicale, en initiant des programmes de recherche dans des domaines susceptibles de retombées rapides, qui seraient ensuite relayés par l'Etat. Mais, là aussi, dans un contexte de pénurie budgétaire, on va vers un transfert de charge depuis la caisse de la Sécurité Sociale.

3217 Les associations loi 1901 sont fort influentes dans la recherche médicale. Elles disposent de fonds de plus en plus importants. Le contexte budgétaire rend nécessaire la poursuite de nos efforts pour la transparence des relations entre associations et service public avec contrôle démocratique à tous les niveaux, et pour que les personnels recrutés par ces associations puissent bénéficier de statuts qui garantissent une bonne couverture sociale ainsi que des rémunérations comparables à celles des personnels de laboratoires privés. Ces objectifs vont dans le sens d'une gestion efficace de la générosité publique.

322 L'INSERM pour lequel nous luttons.

3221 Les concepts développés plus haut à propos du CNRS en matière de grands équipements, d'emploi, de notion d'équipes de recherche, de formation permanente, s'appliquent parfaitement à l'INSERM.

3222 Le rôle spécifique de l'INSERM dans le dispositif de recherche publique est celui d'un interface permanent entre recherche fondamentale et recherche appliquée pour ce qui concerne la connaissance et l'amélioration de la santé de l'homme.

32230 Ses modes d'action sont :

32231 * 250 laboratoires et services où travaillent quelques 8.500 personnes de statuts divers, qui constituent des équipes pluridisciplinaires (scientifiques, médecins, hospitalo-universitaires, ITA, etc).

32232 * Contrats de recherche externes. Il s'agit en général de contrats tri-annuels (180 en moyenne par an) d'environ 100.000 Frs par an, de nature à apporter un soutien à des équipes de recherche (le plus souvent universitaires).

32233 * Réseaux de recherche clinique et en santé publique, (environ 18). Ils ont pour objectif de favoriser des travaux coopératifs d'un certain nombre d'équipes appartenant à des unités INSERM et d'équipes de cliniciens ou de praticiens de la santé.

32234 Ces trois modes d'action apparaissent comme cohérents et efficaces et lui font jouer un rôle pilote en matière de coopération et de programmation, (à partir d'une enveloppe définie par le gouvernement), qui sont non seulement à préserver mais à améliorer.

32240 En effet, des conceptions émanant de milieux mandarinaux tentent, de plus en plus, de remettre en cause cette cohérence par la création d'instituts orientés sur un nombre de créneaux limités jugés les plus compétitifs. Dans ces instituts, les associations caritatives déjà évoquées jouaient un rôle important.

32250 Il y a des voies à investir pour une plus grande ouverture sur la société. L'autonomie nécessaire au travail scientifique, bien comprise, ne signifie pas un repli de la communauté scientifique sur elle-même mais une insertion effective de celle-ci dans la vie sociale.

32251 * L'élargissement de la politique de programmation de la recherche en amont de la relation homme malade / système de soins vers la prévention, les rapports de santé travail (ou non travail) qui sont des secteurs de recherche insuffisamment développés.

32252 * L'élargissement des coopérations en direction des travailleurs sociaux, de la médecine du travail, de l'entreprise, des comités d'entreprises, syndicats, associations qui tendraient à une plus grande insertion des problèmes de santé dans l'ensemble des rapports sociaux.

33 La Coopération inter organisme

3310 Une coopération nationale ne peut se développer que dans la coopération des différents organismes. Il importe de veiller à ce qu'il s'agisse d'une vraie coopération et non de dictat. La réflexion menée sur le rôle des uns et des autres ne peut, de toute façon, aboutir à une définition tellement fermée qu'elle isole chacun : recherche fondamentale et recherche appliquée doivent s'articuler harmonieusement et chaque organisme doit pouvoir intervenir avec le poids de sa spécificité. Encore faut-il que les différents organismes soit dans la possibilité de coopérer.

3320 Une des richesses du CNRS est sa possibilité d'entretenir des relations avec tous les partenaires scientifiques du tissu national. Cela le différencie d'une manière évidente des autres organismes et tout particulièrement de l'Université tellement imprégnée par sa relation avec le CNRS qu'elle ne maîtrise que très partiellement sa politique de recherche.

3330 On a bien vu que lorsque le CNRS a décidé de remettre en cause ses relations avec l'Université en fonction d'une carte décidée de manière centrale, il prend le risque de déchirer complètement le tissu universitaire de ces régions. Si l'enseignement et la recherche doivent entretenir des liens privilégiés il est souhaitable que ce lien s'exprime d'abord par la capacité de l'Université à soutenir ses propres besoins comme à développer des structures d'évaluation propres à garantir le niveau de ses formations. Pourtant l'Université, disposant d'une implantation régionale bien couverte, pourrait être à partir de son potentiel d'enseignants et de ses laboratoires un véritable foyer de recherches lié aux préoccupations régionales, mieux en état de s'interfacer au milieu régional. Tel n'est pas le cas. Et ce n'est pas en démentelant le CNRS que l'Université trouvera les moyens d'assurer son propre avenir.

3340 Si l'évolution du CNRS doit conduire à réorienter ses formes de coopérations, dans chaque cas doit se poser la question du pourquoi et du comment. Ainsi par exemple, en ce qui concerne l'Université, c'est autour des problèmes de la formation que tournent la réflexion : on observe, en particulier, que les cadres de l'industrie sont recrutés dans les grandes écoles et non à l'Université. Le CNRS peut être un médiateur dans la recherche de solutions. Parcequ'il est porteur d'une expérience qui peut profiter à l'université. Parcequ'en développant ses relations avec le secteur industriel, il se met en situation d'apporter à l'Université non seulement son expérience mais la détection de formations nécessaires à l'industrie d'aujourd'hui et de demain.

3350 Les coopérations doivent être discutées discipline par discipline et laboratoire par laboratoire dans le cadre d'une politique scientifique et d'objectifs élaborés par la communauté scientifique et universitaire.

34 Les personnels.

3410 Le statut des personnels de la recherche n'est pas celui que nous voulions. Nos propositions ont été partiellement reprises. Il importe d'agir pour améliorer ce statut.

3420 L'arrêt du recrutement; le développement des emplois précaires en fait un statut "mort-né".

3430 L'insuffisance des moyens, l'attitude autoritaire de la direction, la politique anti-sociale du gouvernement ont des répercussions sur la vie des laboratoires qu'il s'agisse de

la façon dont est organisée la collectivité du travail, l'hygiène et la sécurité, l'action sociale ou le fonctionnement démocratique.

3440 La politique du personnel : une politique de redéploiement.

3450 Le niveau des forces de travail utilisées ou déployées au CNRS induit, incontestablement une modification des relations sociales. La sophistication des outils, outils matériels ou concepts, fait appel à une force de travail d'un niveau globalement très élevé et qui va en élévation croissante. Cela fonde des revendications de nouvelles relations sociales au sein des équipes, en particulier la reconnaissance d'un droit d'intervention tant au niveau interne (conseil de laboratoire réellement démocratiques) qu'au niveau externe (publication, colloque, etc). Cette modification des rapports de travail aboutit aussi à un développement du travail collectif auquel n'échappe aucune discipline et appelle d'autres formes d'organisation du travail sur lesquelles nous devrions être force de propositions. Il devient nécessaire de réfléchir à une façon de vivre et de travailler ensemble qui s'appuie sur la complémentarité des compétences de chacun et non sur des pouvoirs hiérarchiques. Cette réflexion doit être menée avec les chercheurs car la complémentarité inclut toutes les composantes de la force de travail que représente une équipe. Elle doit aboutir à une évaluation qui prennent en compte le travail de chacun autant que celui de tous.

4 - LE SNTRS-CGT

4100 - Le développement du Sntrs-cgt

4101 Il est une garantie pour que soient défendus les intérêts des travailleurs scientifiques et pour que le CNRS et l'INSERM soient préservés en tant qu'Etablissements Publics de la Recherche.

4102 Le SNTRS-CGT est l'expression de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, il développe dans son propre milieu les caractéristiques de la CGT, syndicat de lutte, indépendant, unitaire et démocratique, moyen pour être un syndicat de masse et de classe.

4103 Il n'est pas inutile de rappeler les notions que couvrent ces quatre mots et que le SNTRS-CGT entend mettre en oeuvre ainsi que les enjeux qu'ils recouvrent.

4110 - UN SYNDICAT DE LUTTE : Le SNTRS-CGT se bat pour la défense quotidienne des intérêts des travailleurs, contre leur exploitation et pour leur émancipation. Il est sans complaisance à l'égard du patronat et du capital et des directions. Il a un rôle à jouer pour faire en sorte que les salariés s'engagent plus massivement dans les luttes pour s'opposer à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale, obtenir la satisfaction de leurs revendications et imposer des solutions permettant le redressement du pays. Son influence, sa capacité à rassembler les travailleurs constituent un obstacle à la réalisation des objectifs de tous les partisans du consensus social, et représentent un enjeu.

4120 - UN SYNDICAT INDEPENDANT : Le mouvement syndical CGT assume sa vocation et conçoit ses rapports avec les partis politiques à partir de son programme syndical, à partir des réalités et selon sa propre définition des intérêts de classe des travailleurs, pour les revendications immédiates et pour le changement. Les principes de l'indépendance syndicale ne se confondent pas avec une quelconque neutralité. Les partis et les syndicats dans la lutte des classes agissent sur des plans différents et avec des rôles différents. Il est normal que dans ces conditions existent des convergences. La reconnaissance de ces convergences ne signifie pas la confusion du rôle des uns et des autres ou un alignement de l'un sur l'autre.

4130 - UN SYNDICAT UNITAIRE : Par principe et "dans l'intérêt même de tous les salariés, la CGT se prononce pour la réalisation d'une organisation unique et agit en conséquence". A défaut d'unité syndicale, elle est pour "l'unité d'action", parce que les travailleurs en ont besoin. C'est une nécessité de la lutte de classe.

Notre pratique de l'unité d'action est de créer dans l'action les conditions du rassemblement le plus large possible, cela nécessite d'abord d'avoir, en toute circonstance, une expression qui fasse connaître les analyses et propositions de la CGT et mettre les personnels en position de débattre en toute clarté des positions de chacun.

4131 Que l'on s'attache ensuite à définir avec les personnels les objectifs, le niveau et les formes d'actions. Cette étape est décisive pour créer les conditions d'un large rassemblement avec tous ceux qui, quelque soit leur organisation syndicale, sont prêts à agir sur des objectifs convergents. Cela ne veut pas dire, loin de là, que le développement de l'action est soumis à un tel accord, mais c'est évidemment un élément de son succès. Cette démarche est mise en oeuvre depuis des années. Elle reste, néanmoins, à faire progresser.

4140 - UN SYNDICAT DEMOCRATIQUE ET DE MASSE : La démocratie syndicale est un moyen de renforcer le syndicat pour qu'il soit en meilleure capacité de proposer et d'organiser les luttes syndicales.

4141 Pour faire vivre la *démocratie syndicale*, il revient à chaque adhérente et adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités. En contre partie, il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chacun les moyens réels d'exercer ses droits.

4142 L'exigence salutaire d'une démocratie syndicale, dynamique n'a rien à voir avec les formalistes qui consistent à réunir deux ou trois instances, parfois plus, avant de prendre une décision. Cette confusion entre mode de fonctionnement démocratique et abus des structures devient un obstacle à l'activité syndicale quand elle ne confine pas à la bureaucratie. Il faut assouplir sans aucun doute les modes de fonctionnement seule condition de ne pas affaiblir la démocratie syndicale.

4143 Ces orientations n'ont de sens que si elles visent à élargir la participation de personnels à la vie syndicale de manière à pouvoir agir avec eux et non malgré eux. *Le syndicat est l'affaire des travailleurs*, son rôle est de les défendre et de les organiser pour se défendre. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.

4144 Notre crédibilité, notre capacité à gagner, notre audience reposent toutes sur le *renforcement du syndicat* et l'une des conditions de ce renforcement c'est que les ITA se reconnaissent dans le syndicat et qu'il soit vraiment leur affaire. Cela appelle un effort militant et d'organisation pour faire adhérer nos collègues, au SNTRS-CGT sans à priori et rassembler, sans distinction d'opinion politiques, philosophiques et religieuses, tous ceux conscients de la lutte à mener pour défendre leurs intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels.

4200 - Quel Sntrs-cgt ?

4210 Chaque organisation de la CGT doit pouvoir définir sa propre évolution en fonction des besoins du développement d'une activité syndicale au plus près des réalités du monde du travail, au plus près des salariés. Elaborée à partir de leurs aspirations, leurs revendications, elle doit tenir compte de leur état d'esprit et de leur volonté. La force de cette structure syndicale est de garantir aux adhérents la plus grande démocratie et la meilleure efficacité en regard des forces syndicales impliquées et des particularités de chaque organisme.

4220 LE SNTRS-CGT, notamment depuis le 16ème congrès, a placé la section syndicale au coeur de sa démarche sur l'approfondissement de la vie démocratique du syndicat et sur une pratique de lutte la plus proche des personnels.

4230 Il a initié une action de régionalisation du syndicat depuis près de 15 ans pour aller vers une décentralisation des décisions. Toutes ces démarches restent valables et à mettre en rapport avec nos forces organisées.

4240 La place du CNRS et de l'INSERM dans le dispositif national de recherche, la réalité vécue par les personnels quant aux lieux où se négocient leurs revendications donnent un rôle principal aux décisions nationales de ces organismes qu'il s'agisse du statut, de la gestion des personnels ou de la politique scientifique. Ce contexte conduit à maintenir une organisation syndicale nationale jouissant de

son autorité pour définir avec ses adhérents une orientation cohérente en regard de la politique de l'organisme ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.

4250 Pour répondre à la diversité des préoccupations des personnels, l'activité sectorielle du syndicat doit être renforcé pour élaborer des réponses syndicales adaptées aux politiques scientifiques différenciées selon les départements avec leurs conséquences sur l'emploi et les conditions de travail.

4300 - Le Fédéralisme mode de fonctionnement au sein de la CGT.

4310 Garant de la personnalité et de l'indépendance de chaque organisation confédérée, le fédéralisme leur assure, en outre, une entière capacité de direction et d'action dans le domaine qui leur est propre. D'où le refus de tout centralisme basé sur des rapports hiérarchiques, ce qui n'exclut aucunement l'existence de différents niveaux de responsabilité, définis, d'un commun accord, et la pratique démocratique du respect des engagements librement consentis.

4320 C'est un esprit de tolérance qui anime la volonté de vivre ensemble dans la CGT. Cela implique le respect de l'opinion de chacun comme expression d'une parcelle des mouvements d'idées qui animent l'ensemble des travailleurs. Même si les divergences paraissent importantes il importe de débattre pour mieux adapter l'outil syndical aux exigences des objectifs en acceptant la différence comme un enrichissement de la réflexion. La démocratie syndicale s'appuie sur le profond attachement de tous à la CGT.

4400 - L'activité interprofessionnelle

4410 L'activité interprofessionnelle devrait interpeller beaucoup plus nos sections syndicales car au delà des principes de solidarité du monde du travail, et des échanges d'expérience dans les luttes, se pose un problème essentiel de survie à terme de nos entreprises.

4420 La recherche n'est pas seulement l'affaire des travailleurs scientifiques, elle concerne toute la société. Les nouveaux rapports qui se tissent entre la recherche et la production fondent la nécessité d'un syndicalisme capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs.

4430 L'activité interprofessionnelle participe de l'activité professionnelle en même temps qu'elle en est le complément.

4440 Dans ce cadre, un effort particulier doit être développé par chaque section syndicale pour qu'elle prenne toute sa place dans l'activité de l'UL et de l'UD.

4450 L'UGICT joue un rôle spécifique particulier. L'échange des expériences et des analyses des syndicats de la Recherche et des fédérations, au sein du secteur confédéral Recherche et technologie est un moyen de renforcer leur propre activité et d'alimenter la réflexion confédérale dans ce domaine.

4500 - LE MOUVEMENT SYNDICAL FONCTIONNAIRE LA FERC

4510 - L'UGFF

4511 Une réflexion est en cours pour aller vers une fédération des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales et dans le même temps s'effectue un rapprochement des structures syndicales de base des lieux de travail des agents. Ce qui est réalisé de longue date dans le syndicat pour le CNRS et l'INSERM.

4512 Le SNTRS-CGT entend conserver toute sa place dans le mouvement syndical des fonctionnaires, dans le respect de sa spécificité et dans l'activité d'ensemble des fonctionnaires pour des fonctions publiques modernes, adaptés aux réalités contemporaines et capable d'intégrer l'ensemble des qualifications nécessaires à leur mission : répondre aux besoins diversifiés du public.

4513 Les structures syndicales ne sont pas étrangères à la conception que l'on a de la Fonction Publique, du rôle et de la place de l'Etat. Il semble nécessaire d'approfondir cette question à partir de l'expérience de chacun des secteurs de la Fonction Publique ainsi que de l'ensemble de la CGT.

4514 Une fédération des Fonctionnaires ne nous semble pas la meilleure forme d'organisation pour tenir compte de la diversité des différentes fonctions publiques.

4520 - LA FERC

4521 La Fédération avec la branche Recherche a permis aux syndicats des secteurs de la recherche publique de se retrouver pour y échanger leurs expériences, confronter leur point de vue. La Fédération doit continuer de jouer ce rôle de coordination des luttes dans la recherche publique, il devrait en être de même au niveau local.

4530 - L'UCR

5431 Un problème qui chaque jour prend de plus en plus d'importance est celui des retraités.

4532 Le nombre croissant de nos camarades partant en retraite doit être pour le syndicat un sujet de réflexion, sur l'organisation des retraités au sein du SNTRS avec l'aide de l'U.F.R de la FERC dans le cadre et le respect du statut de l'UCR-CGT.

4600 - Dépasser le syndicalisme catégoriel

4601 Le 18ème Congrès déclarait le SNTRS-CGT en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les chercheurs en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif. Pour cela devaient s'engager, avec le SNCS, des discussions sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale.

4602 La création d'une union des syndicats des chercheurs et Assimilés au nom de la CGT, dans les conditions que l'on connaît est venue à point nommé pour enrayer cette démarche et reproduire au sein de la CGT les mêmes divisions catégorielles.

4603 Cette situation ne conduit pas le SNTRS-CGT à renoncer à sa démarche, et il entend définir une perspective syndicale nouvelle avec tous les personnels et la réaliser.

4610 - UN NOUVEAU SYNDICALISME INTERCATEGORIEL

46101 Les évolutions de la société, du travail au sein du CNRS et de l'INSERM appellent un nouveau syndicalisme intercatégoriel.

46102 Au sein de la société la recherche est devenue un enjeu majeur dans les stratégies politiques.

45103 La recherche n'est plus seulement l'affaire des personnels scientifiques, elle concerne toute la société. Le chômage, les conditions de travail et de vie, l'introduction de nouvelles technologies font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et femmes et qui réclament des solutions urgentes. Ils constituent un appel de recherches fondamentales dans tous les domaines.

46104 Les nouveaux rapports qui se tissent entre la recherche et la production fondent la nécessité d'un syndicalisme hors des limites du champ catégoriel, capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs, de permettre la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.

46105 Sciences et techniques sont, aujourd'hui, des enjeux de classe, au coeur même du procès de travail.

46106 Ce syndicalisme n'est possible que dans la confrontation des idées et l'échange d'expériences permises par l'appartenance à une confédération représentative de la diversité du monde du travail, et dont l'orientation et l'action s'inspirent des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe" comme le rappellent les statuts de la CGT.

46110 Au CNRS et à l'INSERM, ainsi que dans la plupart des grands établissements de recherche, l'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication fait appel à des compétences de plus en plus élevées.

46111 Des secteurs comme les sciences de la vie ou les sciences de l'homme et de la société sont irrigués par des concepts et des méthodes issus d'autres secteurs.

46112 Globalement l'environnement technique de la recherche connaît des mutations considérables dont la caractéristique principale est une modification du rôle des ingénieurs et techniciens.

46113 Cette modification agit sur les chercheurs eux-mêmes dont la fonction s'est diversifiée. Chercheurs et I.T.A. doivent ensemble faire évoluer les rapports de travail au sein des équipes en tenant compte de ces modifications.

46114 La manière d'appréhender la vie des équipes, l'emploi scientifique ou encore la formation a considérablement évolué.

4620 - BILAN ET LIMITE DE L'ACCORD DE CONCERTATION

46201 Les rapports SNCS-FEN / SNTRS-CGT ont constitué pendant des années un sujet de débat aussi bien dans le SNTRS que le SNCS. Leurs relations étant organisées autour d'un accord de concertation sans équivalent dans les relations FEN/CGT, elles ont été l'objet des plus vives critiques de la part de la FEN, tandis qu'elles ont été longtemps considérées comme satisfaisantes, voire exemplaires, par la CGT ; c'est sur cette base que l'UGICT fit du SNCS-FEN un partenaire écouté et préférentiel sur les questions de recherche pendant de longues années.

46202 Au plan du CNRS et de l'INSERM, l'accord de concertation a joué un rôle positif indiscutable dans la capacité d'action Chercheurs-ITA et dans l'entretien d'une conception syndicale de classe longtemps majoritaire au CNRS. Il a pu résister à l'introduction par la FEN du SNPTES parmi les ITA, époque où le SNCS-FEN se refuse à toute coopération avec ce dernier, quoique soumis à une extraordinaire pression aussi bien de la part de la majorité UID de la FEN nationale que de la tendance nationale U et A qui recommandait "l'acceptation du fait".

46203 A cette époque la Confédération CGT qui affichait une politique de coopération privilégiée avec la tendance nationale U et A de la FEN en acceptant que le champ de l'enseignement et de la recherche soit réservé à la FEN, ne répondit pas à l'interpellation du SNTRS-CGT sur la nécessité de promouvoir une réflexion sur l'avenir du syndicalisme de classe dans la recherche en liaison avec le rôle joué par cette dernière dans les stratégies économiques et politiques.

46204 Dans le SNTRS-CGT, le fort courant existant depuis des années en faveur de la syndicalisation des chercheurs se trouva confirmé et naturellement encouragé par l'initiative du SNPTES-FEN, à tel point qu'il s'en fallût de peu que le Congrès de Chamerolles ne décidât la syndicalisation. Ce fut sur l'intervention des dirigeants du syndicat et des invités de la confédération que le Congrès y renonça.

46210 Dès ce moment, la question prit une résonance nationale obligeant la direction du syndicat à en faire un point fort de l'orientation lors du 18ème Congrès.

46211 Il apparut que la syndicalisation répondait à plusieurs nécessités. D'abord celle de prendre en compte l'aspiration au dépassement des clivages catégoriels, celle de prendre en considération la nécessité de promouvoir un syndicalisme qui ne reproduise plus une division du travail passéiste encouragée par une division statutaire et surtout la nécessité pour la CGT de s'ouvrir à toutes les catégories de personnels sans discrimination.

46212 Les directions du SNCS-FEN furent informées de l'état de la question dans le SNTRS-CGT et invitées à promouvoir avec le SNTRS-CGT un débat commun sur l'avenir du syndicalisme de classe au CNRS, étant entendu que les résultats des débats serviraient de base préalable à toute prise de décision.

46220 Alors que semblaient réunies les conditions pour que les Congrès du SNCS-FEN et celui du SNTRS-CGT se posent ensemble la question et y apportent une réponse commune, le SNCS-FEN était traversé par la crise la plus grave qu'il ait eu à connaître autour d'un débat portant sur les méthodes de direction et sur la démocratie syndicale de la direction sortante, crise qui affectait principalement la tendance U et A, majoritaire dans le syndicat.

46221 Paradoxalement, le Congrès de Bordeaux du SNCS-FEN adopte les textes les plus avancés jamais rédigés par le SNCS sur la question de l'avenir du syndicalisme intercatégoriel alors que les débats préparatoires du Congrès avaient principalement porté sur la démocratie syndicale.

46230 La nouvelle direction du SNCS-FEN dut se consacrer essentiellement à réparer les graves préjudices de cette crise, à vaincre la défiance compréhensible des chercheurs et à relancer l'action syndicale, différant de quelques années la question de la syndicalisation, tout en conduisant une politique de relations concertées et fraternelles avec le SNTRS-CGT.

46231 Depuis décembre 1985, le SNCS-FEN n'a pas répondu concrètement aux relances du SNTRS-CGT, évoquant simplement la question ou la reléguant au rang des questions secondaires. Au moment même où se déroulait une nouvelle entreprise de division, la création de l'USCA, le SNCS-FEN n'a pas estimé nécessaire de renforcer l'accord de concertation.

46232 Depuis octobre 86, date à laquelle s'est tenu le CSN consacré à l'examen de nos relations avec le SNCS-FEN, la concertation s'est résumée à quelques rencontres nationales ponctuelles où sont apparues des difficultés de coopération portant à la fois sur le fond et sur les pratiques.

46233 Sur le fond, il apparaît que le SNCS-FEN ne considère plus nécessaire une démarche commune sur les questions nationales, ni en direction des autres syndicats, ni vis-à-vis des directions d'organismes.

46240 La concertation de décembre 86 consécutive à l'expression du SNTRS-CGT en direction des personnels sur la syndicalisation a confirmé que le SNCS-FEN ne jugeait plus d'actualité la perspective d'un syndicat unique Chercheurs-ITA telle qu'elle figure dans l'accord de concertation. Sur le plan strictement spécifique le SNCS-FEN reconnaissait la nécessité de veiller à l'approche intercatégorielle notamment dans le domaine de l'emploi scientifique. Cet intérêt est resté sans effet, de même il n'a pas été possible de promouvoir des propositions communes sur le Comité National.

46241 Depuis des mois, il est devenu impossible d'organiser une réunion commune de nos bureaux nationaux pour mettre à plat l'ensemble des problèmes apparus et tenter de leur apporter une réponse concertée.

46242 La concertation ayant perdu son sens originel en devenant une rencontre ordinaire entre organisations syndicales, il s'ensuit un affaiblissement du syndicalisme de classe au CNRS et à l'INSERM, de même qu'un risque de retour aux replis catégoriels chez les Chercheurs comme chez les ITA.

46250 Ce qui a constitué un pôle de lutte originale dans un contexte syndical majoritairement réformiste a perdu l'impact que sa dimension intercatégorielle lui conférait jusqu'à présent. Cette évolution a des causes multiples : au plan extérieur, les tentatives de la FEN pour reconstituer un front réformiste, le soutien actif de l'UGFF à la création d'un syndicat de Chercheurs-CGT constitué par l'ancienne direction du SNCS-FEN battu au Congrès de Bordeaux ont fait du CNRS un champ d'expérience pour manœuvres syndicales ; au plan interne, l'affaiblissement de la tendance U et A après les crises de 83-84 a contribué à renforcer les tendances au corporatisme et favorisé la pression des tendances proches d'UID contre l'accord de concertation avec la CGT.

4630 - OUVRIR LE SNTRS-CGT A TOUS LES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES

4631 Les raisons de fond qui ont conduit le 18^{ème} Congrès à estimer que la question de la syndicalisation était à l'ordre du jour se sont renforcées : face à des syndicats confédérés qui sont tous intercatégoriels (CFDT, CGC, FO), dans un contexte où de nombreuses questions revendicatives ont une dimension nécessairement intercatégorielle, et devant la nécessité de maintenir au syndicalisme de lutte toute sa dynamique, le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre par le débat qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques.

4632 Le SNCS-FEN ayant renoncé à aborder cette perspective, il appartient au SNTRS-CGT d'y travailler avec tous ceux qui refusent d'y renoncer.

Le SNTRS-CGT considère que cette perspective se substitue à un accord de concertation qui s'est transformé en statu quo où se sont figées les relations SNCS-SNTRS et pour en créer toutes les conditions, le Congrès du SNTRS-CGT décide de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées aux statuts du syndicat en l'ouvrant à toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

4633 Les chercheurs qui se sentiront en accord avec l'orientation du SNTRS-CGT pourront désormais concrétiser leur engagement dans l'adhésion. Eux seuls pouvant décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT.

4634 Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS-FEN ou d'autres syndicats, elle vise à relancer le combat syndical en n'excluant aucune possibilité de coopération avec le SNCS-FEN, tant qu'elle restera possible, et à laquelle le SNTRS-CGT reste attaché.

4635 La compétition ne devant pas exclure la coopération entre les deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail.

4700 - L'activité internationale du Sntrs-Cgt

4710 Le vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes à l'échelle internationale est fondamentalement l'expression d'un rapport de force défavorable à l'impérialisme.

4720 Secoué par une crise sans précédent, l'impérialisme est confronté à l'érosion de ses positions grâce au développement des mouvements de libération et cherche à masquer ses échecs en développant une bataille idéologique sans précédent contre les pays socialistes.

4721 - D'une part tout est fait pour discréditer les pays contribuant aux progrès de l'humanité et à la paix du Monde,

4722 - d'autre part, les pays en voie de développement sont rendus responsables de tous nos maux.

4730 L'impérialisme américain qui n'a pas peur de se présenter comme le champion des "droits de l'homme" alors qu'il soutient activement les dictatures féroces d'Amérique latine ou de Turquie, n'hésite pas, quand il le peut, à affronter les mouvements de libération comme au Nicaragua, au Salvador... Cette attitude hégémonique menace la paix dans le monde et cette menace se trouve aggravée par la relance à la course aux armements et le vaste programme scientifique militaire IDS, par lequel les USA lancent un défi politique et technique à tous les autres pays.

4731 * Des perspectives nouvelles s'ouvrent vers des mesures concrètes de désarmement, telles que le démantèlement des euromissiles et donc la possibilité de dénucléarisation partielle de l'Europe.

4732 * Dans ce contexte la lutte pour la paix et le désarmement, inséparable de notre lutte revendicative, doit se renforcer.

4733 * Le SNTRS-CGT est résolument du côté des peuples opprimés et soutient pleinement leurs luttes contre l'impérialisme.

4734 * Il affirme son soutien aux pays en voie de développement, aux mouvements de Libération.

4735 * Il dénonce les campagne visant à rendre les pays en voie de développement responsable de la crise.

4736 * Avec l'ensemble de la CGT, le SNTRS réaffirme sa solidarité avec les revendications des travailleurs de tous les pays quelque soient leurs régimes politiques et économiques.

4737 * Le SNTRS-CGT se prononce pour un syndicalisme indépendant des partis politiques, des états, partout dans le monde. Il poursuivra son action avec la CGT pour la défense des droits de l'homme, partout où ils sont mis en cause, en France et dans le monde.

4740 Avec l'UGICT, le SNTRS-CGT agit et lutte pour l'application de la recommandation sur les droits des travailleurs scientifiques adoptée par l'UNESCO en 1974 :

4741 — il s'oppose à tout interdit professionnel,

4742 — il affirme son attachement à l'Acte final d'Helsinki, quant à la libre circulation des hommes et des idées, quelque soit le système économique du pays.

4750 Le SNTRS-CGT agira avec la CGT pour la coopération entre syndicats européens, et l'adhésion de la CGT à la CES.

4760 Le SNTRS-CGT agira pour la mise en place d'un nouvel ordre économique international auquel les travailleurs scientifiques doivent apporter toute leur contribution.

A. EMPLOI, STATUT, RECLASSEMENT, AVANCEMENT	PAGES 28 à 34.
NOUS AVONS REVENDIQUÉ Aujourd'hui nos revendications	
B. FORMATION	PAGES 34 à 35.
C. POLITIQUE SCIENTIFIQUE	PAGES 35 à 36.
D. SALAIRES - POUVOIR D'ACHAT	PAGES 36 à 37.
E. PROTECTION SOCIALE	PAGES 37 à 38.
F. CONDITIONS DE TRAVAIL	PAGES 38 à 40.
G. ACTION SOCIALE	PAGES 40 à 42.
H. COOPERATION SCIENTIFIQUE PAIX ET DESARMEMENT	PAGES 43 à 44.

PROJET DE PROGRAMME D'ACTION

1 La préparation et la tenue du 19ème Congrès du SNTRS-CGT se situent dans une période d'attaques contre la recherche publique, de remises en cause d'acquis sociaux. L'action des personnels de la recherche est indispensable pour empêcher ces mauvais coups et pour exiger la satisfaction des revendications.

2 Complément indispensable du projet de document d'orientation, ce projet de programme d'action s'intègre dans la démarche définie par la CGT dans ses différents congrès : confédéral, UGICT et FERC. Avec l'UGFF, s'il existe des points de convergence, des désaccords persistent, notamment sur la conception même du statut, sur les dérogations nécessaires pour mieux tenir compte des spécificités des travailleurs scientifiques et sur l'existence d'un corps d'Assistant Ingénieur. Cela a conduit le SNTRS-CGT à s'abstenir sur le programme d'action de l'UGFF lors de son dernier congrès.

3 Le projet de programme d'action rappelle les revendications que nous avons développées lors de notre dernier congrès et depuis celui-ci. Il fait le point sur la situation aujourd'hui, les avancées et les reculs. Il propose dans chaque domaine des axes d'actions revendicatives pour les trois années à venir.

A — EMPLOI, STATUT, RECLASSEMENT, AVANCEMENT

Emploi

NOUS AVONS REVENDIQUÉ

- 4
- l'arrêt des emplois précaires,
 - une politique de l'emploi liée à la politique scientifique, débattue démocratiquement,
 - l'établissement des besoins en emplois et en qualifications par les sections du Comité National du CNRS et les CSS de l'INSEERM,
 - la mise en place par le CNRS et l'INSEERM d'une politique de formation et de perfectionnement à la recherche.

AUJOURD'HUI

5 Il y a, de la part du gouvernement, une volonté de faire régresser massivement le nombre des emplois dans la Fonction Publique.

6 En 1988, à nouveau, 13000 suppressions de postes sont programmées dans la Fonction Publique. Au CNRS, en 1987, pour la première fois depuis la libération, le nombre d'ITA a baissé, et de nouvelles suppressions sont annoncées pour 1988. Aucune création de poste de chercheur ne semble prévue pour l'année prochaine.

7 La Direction se refuse à associer, sous quelque forme que ce soit, les personnels et leurs représentants à la définition d'une politique, en ce qui concerne l'affichage des postes ouverts à la mobilité et aux concours.

8 Les emplois précaires se développent :

9 T.U.C. : ils remplacent de plus en plus les emplois de petites catégories avec souvent, des TUC diplômés (CAP et même BTS).

10 C.D.D. : La Direction du CNRS, profitant de l'arrêt total des recrutements sur postes statutaires depuis 1984 (retard de la mise en place du statut puis blocage dû à l'annulation des élections au Comité National, dont elle est en grande partie responsable), a recruté en grand nombre sur contrats (et pas seulement pour compenser la non mise en place des concours).

11 Post Doc : sous ce couvert apparaît le risque d'une reconstitution d'un vivier de hors-statut, tendant à remplacer les recrutements statutaires.

12 A l'INSERM, la précarisation se développe aussi par une augmentation massive du nombre de vacataires, de T.U.C. et de C.D.D. chez les ITA et de boursiers chez les chercheurs (en 1 an, + 9 % de boursiers dans les laboratoires).

NOS REVENDICATIONS :

13 L'élaboration démocratique d'une politique de l'emploi en relation avec les évolutions scientifiques est indispensable.

14 La dynamique d'une telle politique repose autant sur l'accroissement du nombre des ITA que sur celui des chercheurs ; la recherche ne pouvant se passer de "sang neuf".

15 Le SNTRS-CGT s'oppose à la politique de suppression de postes, ainsi qu'à la volonté du gouvernement et de la direction de développer les emplois précaires contre les emplois statutaires.

16 Cependant, aujourd'hui, l'emploi de titulaire ne peut répondre à toutes les situations. C'est le cas, en particulier, pour les emplois de très haut niveau, non pris en compte dans le statut ou pour les personnes en formation par la recherche qui, par définition, ne peuvent être sur emplois de titulaires. C'est le cas aussi des emplois saisonniers ou de remplacement de courte durée.

17 Pour les emplois de haut niveau nous avons revendiqué un 8ème niveau de qualification, cela reste pleinement valable. Dans l'immédiat et dans l'attente de modifications statutaires, nous aurons à veiller aux conditions dans lesquelles sont passés les contrats et au respect, pour les personnes concernées, du droit du travail. Cela vaut aussi pour les emplois sur contrat (travail saisonnier ou de courte durée).

18 Concernant les personnes venant dans nos organismes suivre une formation par la recherche, un système engageant le patronat à participer au financement de cette formation doit être retenu. Nos organismes n'ont pas systématiquement vocation à recruter ces personnes à l'issue de la formation. Les entreprises doivent jouer leur rôle en ce domaine. Notre syndicat agira avec les syndicats CGT des entreprises concernées pour que les embauches de chercheurs aient lieu dans les entreprises.

19 En tout état de cause, nous rejeterons tout système qui irait à l'encontre des recrutements sur postes statutaires et favoriserait la précarisation de l'emploi.

Statut

NOUS AVONS REVENDIQUÉ

20 Des dérogations importantes au statut cadre et au statut de la Fonction Publique afin de tenir compte de la spécificité des métiers de la recherche :

Structure des corps :

- 21
- suppression de la catégorie D Fonction Publique,
 - suppression des barrages de classe,
 - mise en place d'un 8ème niveau de qualification (Ingénieur-Directeur),
 - mêmes carrières pour les administratifs que pour les Ingénieurs et techniciens,
 - améliorations indiciaires et réductions de durée d'échelons.

Concours :

- 22 - Nous estimions cette forme de recrutement et de promotion non

adaptée à la réalité du travail scientifique et propositions que cela se fasse plutôt par voie de commissions paritaires organisées par B.A.P.

- 23 - Nous demandions aussi la levée de la limite d'âge (50 ans) pour les concours internes et que ceux-ci soient réservés au personnel de l'établissement.

Suivi de carrière :

- 24 Poursuivre l'expérience engagée en 1981.

Titularisation :

- 25 Intégration de tous les I.T.A. sur statut de titulaire qu'ils exercent à mi-temps ou à plein temps.

Mobilité :

- 26 - Remboursement aux agents de tous les frais et charges résultant de la mobilité,
- favoriser le droit à une formation professionnelle en cas de mutation.

Assistants-Ingénieurs

- 27 Intégration de tous les 2B et 2D en Assistant Ingénieur dès lors qu'ils exercent leur qualification au niveau 4.

Retraites

- 28 La validation gratuite des années de non titulaire.

AUJOURD'HUI

- 29 Aucune des améliorations statutaires que nous avons demandées n'a été prise en compte par le ministère ou les directions.

30 Les catégories Fonction Publique, telles qu'elles existent aujourd'hui, rendent difficile la prise en compte de la réalité des différents niveaux de qualification existants dans les EPST. Elles sont un barrage non justifié.

31 Seule exception : l'existence aujourd'hui d'un corps d'Assistant Ingénieurs qui revalorise sensiblement le niveau de Technicien supérieur. C'est, de plus, le seul corps sans barrage de classe.

Des risques graves pèsent sur le statut de titulaire lui-même :

- 33 - transformation en statut d'emploi, ainsi qu'un projet concernant la Fonction Publique territoriale le prévoit (les personnes risquant d'être licenciées purement et simplement si l'emploi disparaît),
34 - application à la France de l'"Acte Unique Européen" par lequel seule la Fonction Publique directement liée au pouvoir d'état bénéficierait d'un statut de titulaire,
35 - remise en cause du droit de grève,
36 - risque d'extinction de fait du statut par arrêt des recrutements, développement des emplois sur contrats et blocage des carrières.

37 Les Concours : il apparaît nettement que ce type de recrutement ne garantit pas l'égalité des chances. L'expérience récente nous montre que les jurys ont travaillé de façon différente d'un corps à l'autre et d'une BAP à l'autre et n'utilisaient pas toujours les mêmes critères de jugement. Choisir quelques personnes parmi parfois plusieurs centaines de candidats tient, en effet, plus de la loterie que d'un choix sur des critères de qualification.

38 Cela a créé un mécontentement profond parmi les 4850 candidats aux récents concours internes du CNRS.

39 L'évaluation périodique : prévue par le statut, elle n'est toujours pas en place ni au CNRS, ni à l'INSERM.

Mi-temps

40 Une grande partie des personnels recrutés à mi-temps n'est toujours pas titularisée.

Assistants Ingénieurs :

41 Au CNRS seuls 1206 des plus de 2500 ex 2B et 2D ont été intégrés dans ce corps. Le refus de mettre en place les moyens nécessaires,

élimine arbitrairement tous les autres. Le refus de la direction du CNRS de débattre de critères sérieux de choix, a jeté un doute sérieux sur la sélection opérée parmi les agents concernés. Cette attitude a créé un malaise profond parmi tous ceux qui, légitimement, considèrent que leur qualification est celle d'Assistant Ingénieurs.

42 A l'INSERM ce sont seulement 183 ex 2B et 2D sur 411 qui ont été intégrés en Assistant Ingénieur. Les 40 postes ouverts dans ce corps au concours interne (avec ses règles strictes) n'ont, pas plus, permis de mettre les gens à leur bon niveau.

Mobilité :

43 Les moyens mis en place pour faciliter celle-ci restent insuffisants pour couvrir tous les frais engagés par les agents. Des contrats formation -reconversion ont été initiés au CNRS et une nouvelle procédure d'affichage a été mise en place : l'affichage d'emplois prioritaires sur lesquels les personnes mutent avec leurs postes.

44 A aucun moment les représentants des personnels ne sont consultés sur la préparation de cet affichage, la Commission Mobilité ne faisant qu'un bilan à posteriori. Si cette nouvelle procédure tend à faciliter la mutation des ITA, elle comporte des risques importants : mise en cause de l'équilibre des équipes, restructuration rampante et mise en péril de certaines unités par le départ des personnels techniques et administratifs.

45 A l'INSERM il n'y a toujours pas de Commission Mobilité. La direction se refuse à mettre en place un système totalement transparent. Le Bureau des Mutations gère les demandes individuelles dans un esprit très administratif et se refuse à faire de la prospective.

Retraite

46 Le système de validation des périodes de non-titulaire, tel qu'il est appliqué, se traduit par un véritable racket : dans la plupart des cas les agents paient une deuxième fois leur retraites. D'autre part, le rythme d'instruction des dossiers est trop lent. A cette vitesse les derniers dossiers risquent d'être instruits dans 10 ans.

NOS REVENDICATIONS :

47 Les améliorations statutaires que nous avons revendiquées restent toutes valables aujourd'hui.

48 Des dérogations au statut de titulaire pour tenir compte de la situation particulière des personnels de la Recherche sont indispensables :

Carrières :

- 49
- suppression des corps de catégorie D (Aide Technique et Agent de bureau),
 - suppression de tous les barrages de classes,
 - des durées d'échelons à 2 ans maximum,
 - améliorations indiciaires pour tous les corps (relèvement des niveaux d'embauche et des échelonnements indiciaires),
 - amplitude de carrière maximum de 1 à 2 entre les 1er et dernier échelons de chaque corps.
 - mise en place d'un 8ème niveau de qualification permettant le recrutement à un haut niveau (grands outils, services importants),
 - alignement des carrières d'Administratifs sur celles d'Ingénieurs et de Personnels Techniques.

Concours

50 Cette forme de recrutement et de promotion reste inadaptée à la réalité du travail scientifique. Une autre forme doit être trouvée. La mise en place de C.A.P. composées de spécialistes des métiers concernées est à notre avis la forme à retenir.

L'évaluation périodique :

51 Elle doit avoir lieu, comme le suivi de carrière, sur la base d'un dossier contradictoire permettant de déterminer le niveau de qualification de chacun en utilisant pour cela, au CNRS, les fiches d'emplois types et à l'INSERM, les fiches de qualification (avec comme suite logique : le reclassement). Le dossier devra permettre de connaître les demandes des agents en matière de mutation, de formation professionnelle, ainsi que les problèmes que ceux-ci rencontrent dans leur carrière.

52 A l'INSERM, de nouvelles fiches de qualification plus précises, par métier doivent être établies.

Mi-temps :

53 Tous les agents recrutés à mi-temps qui en font la demande doivent être titularisés qu'ils exercent leur activité à plein temps ou à mi-temps aujourd'hui.

Assistants Ingénieurs :

54 Tous les T1 (ex 2B) et SAR 1 (ex 2D) exerçant leur qualification au niveau 4 (suivi de carrière) doivent être intégrés dans le corps des Assistants Ingénieurs. Des moyens spécifiques doivent être prévus à cet effet.

Mobilité

55 - Des moyens plus importants doivent être prévus pour couvrir tous les frais engagés par les agents qui acceptent une mutation.

56 - La "loi Roustan" de rapprochement des époux, doit être appliquée dans de meilleures conditions (plus rapidement).

57 - La Commission de Mobilité doit débattre de tous les problèmes de mobilité qu'elle soit volontaire ou non.

58 - Le SNTRS-CGT veillera à ce que la mobilité des ITA ne se traduise pas par une mise en cause de l'activité des équipes.

59 De plus à l'INSEERM, une Commission de Mobilité doit être créée. Le bureau des mutations doit être étoffé par des compétences scientifiques et techniques et être en liaison avec celui de la Formation Permanente.

Retraites

60 La validation des années de non titulaire ne doit pas pénaliser les personnes qui la demandent. Un autre mode de calcul doit être mis en place pour tenir compte de la situation spécifique des personnels des EPST :

- soit prendre en considération les cotisations sécurité sociale et IRCANTEC de l'année précédant la titularisation et considérer le chiffre obtenu comme ayant été cotisé pour chaque année à valider,

- soit tenir compte du parcours indiciaire de l'agent et calculer la dette sur la réalité des salaires perçus,

- soit assimiler la carrière de non titulaire à une carrière de titulaire.

61 Ces trois solutions avaient d'ailleurs été retenues par un groupe de travail Ministère de la recherche-Syndicats en 1983.

62 La validation de tous les services effectués à mi-temps, de ceux accomplis sur contrat ou au CAES, doit être ouverte.

ReclassementNOUS AVONS REVENDIQUÉ :

63 Les moyens suffisants pour le reclassement de tous les ITA reconnus sous-classés lors du suivi de carrière au CNRS, et par les CAP (liste aux diplômés) et la commission de dérogation à l'INSEERM.

AUJOURD'HUI

64 Les dispositions transitoires (1985 à 1987) ont étendu la procédure des concours pour le reclassement.

65 Au CNRS il aura, de plus, fallu attendre plus de 2 ans pour que ces concours soient mis en place. La Direction et le ministère portent seuls la responsabilité de ce retard, que rien ne peut justifier. Après avoir fait traîner les textes d'application du statut, cédant à la pression des syndicats autonomes, ils ont pris la responsabilité de bloquer le Comité National, empêchant ainsi la tenue des concours pendant plus d'un an et créant un préjudice aux agents (685 changements de corps pour environ 5000 sous classés au CNRS et 150 possibilités pour 1000 sous classés à l'INSEERM). Cela laisse entier le problème du sous-classement.

NOS REVENDICATIONS

66 La question du reclassement est décisive dans nos organismes. Faute d'un reclassement massif des ITA, le développement du CNRS et INSEERM sera mis en cause.

67 Des moyens importants doivent être prévus très rapidement pour qu'enfin tous les agents soient classés au niveau auquel leur qualification leur donne droit.

68 Le reclassement par voie de concours n'est pas la bonne manière de procéder. Celui-ci doit avoir lieu par la voie de la CAP, composée de spécialistes des métiers concernés.

Promotions Avancements

NOUS AVONS REVENDIQUE

69 A notre 18ème Congrès nous avons surtout insisté sur les critères devant servir à définir les niveaux de qualifications et les classifications des ITA.

70 Nous indiquons notamment que la définition d'un niveau de classification doit prendre en compte :

- Les changements intervenus dans les techniques et l'organisation du travail et les modifications du contenu du travail consécutifs à ces changements,
- l'apparition d'emplois de type nouveau,
- le niveau plus élevé des connaissances générales acquises par les travailleurs du fait de l'allongement de la scolarité,
- les connaissances professionnelles acquises, sanctionnées ou non par un titre,
- la responsabilité que confère l'utilisation du matériel, de machines demandant une haute technicité,
- les aptitudes acquises par l'expérience.

71 La définition des classifications devant, selon nous, inclure la reconnaissance des diplômes d'enseignement général et professionnel, ainsi que la reconnaissance de la qualification acquise par la Formation Permanente et la formation "sur le tas", elle doit aussi tenir compte des responsabilités (gestion, encadrement, conception, recherche) et de la spécificité du travail de recherche.

AUJOURD'HUI

72 Pendant 3 ans aucune promotion n'a eu lieu. Il aura fallu attendre le début 1987 pour que les premiers changements de grades aient lieu au CNRS et la fin 1987 pour l'INSERM.

73 La sélection professionnelle, nécessaire avant la CAP pour l'accès aux grades supérieurs des corps d'IR, A.A.R., T et SAR, comme nous l'avions demandé est enfin en place après 3 ans d'attente. Cette sélection se fait de façon dérogatoire à ce qui se passe dans la Fonction Publique (épreuve orale au lieu d'examen professionnel). Cependant, les discriminations apparaissent, à nouveau en ce qui concerne les administratifs (AAR et SAR). En effet pour ces deux corps, seulement, est prévu un exposé ainsi qu'une note minimum de 10 sur 20. De plus pour les seuls AAR le jury doit entre autre "apprécier la personnalité" du candidat. Cela introduit des critères subjectifs dans le jugement porté pour le jury.

74 Aucun changement de corps au choix (en CAP) ne pourra avoir lieu avant 1 an du fait de l'absence de recrutements.

75 Les effets de l'intégration dans le nouveau statut ont pu, pour de nombreux ITA, masquer cette réalité.

76 En 1988 les changements de grades et de corps risquent d'être quasiment inexistant du fait des suppressions de postes.

77 La réunion des premières CAP au CNRS fait apparaître que :

- nos élus ont forgé leur opinion sur le contenu des dossiers (avec les limites imposées par la façon dont ils étaient rédigés par les seuls responsables hiérarchiques),
- les représentants de l'administration n'ont dans la plupart des cas pas justifié leurs choix. Ceux-ci étant manifestement faits pour eux avant (préclassements régionaux et, surtout, choix des directeurs scientifiques).
- Cette attitude crée un véritable blocage du fonctionnement de certaines CAP.

78 A l'INSERM, après 2 ans d'attente, les textes mettant en place les C.A.P. sont enfin sortis en Juillet. Le processus électoral se mettrait donc en place à l'automne. Les C.A.P. devraient pouvoir, avant la fin de l'année, établir la liste des 432 changements de grade prévus aux budgets 1985, 1986, 1987.

NOS REVENDICATIONS

- 79 Il est indispensable que soient définis des critères clairs devant servir lors des changements de grades et de corps au choix :
- 80 - pour les changements de corps : la qualification exercée et donc les fiches d'emplois types ou de qualification,
- 81 - pour des changements de grades : la mise en oeuvre de la qualification et l'ancienneté.
- 82 Les propositions de promotions au choix doivent être débattre par les conseils de laboratoires et services ou en Commission Paritaire locale quand elle existe dans l'unité.
- 83 Au CNRS, les directeurs scientifiques ne doivent pas être laissés seuls à faire les choix pour un département : les représentants du personnel doivent y être associés.
- 84 La sélection professionnelle : Seuls des critères d'ordre professionnel doivent servir au choix des candidats par les jurys. La même procédure doit être mise en place pour tous les corps (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs).
- 85 La procédure de "préclassement régional" doit être abrogée au CNRS.

Commissions Administratives Paritaires Régionales :

- 86 Une question est posée au Congrès : doit-on oui ou non demander la mise en place de telles structures au CNRS ?
- 87 Si la réponse à cette question est positive, les conditions suivantes devraient être remplies :
- les CAPR doivent être élues sur listes syndicales,
 - la cohérence nationale doit être maintenue en CAPN,
 - les CAPR n'auront donc pas de compétence propre,
 - en matière d'avancement celles-ci auront un rôle de préparation du travail des CAPN. Par exemple, pour les changements de grades ou de corps, cela peut prendre la forme d'un classement des dossiers en trois groupes (A : Très bon dossier, B : Bon dossier, C : dossier insuffisant) sans ordre préférentiel dans le groupe et intergroupe.
 - en matière de recours individuels la CAPR peut aider à résoudre des problèmes dès le niveau régional (mutation, formation, notes, ...) la CAPN restant dans ce cas une instance de recours ultime pour les agents.

B — FORMATIONNOUS AVONS REVENDIQUÉ

- 88 Une politique de formation s'appuyant sur les besoins en qualification des laboratoires et des services et sur les besoins liés à la politique scientifique.
- 89 La définition des besoins en emplois, qualifications et formations dans les conseils de labos et de services et dans les instances scientifiques.
- 90 L'établissement d'un plan de formation répondant à ces besoins préparé au niveau régional, négocié avec les syndicats et débattue au CTPC.
- 91 L'extension des droits à la formation pour tous.
- 92 L'accompagnement de cette politique de formation par une politique de reconnaissance des qualifications acquises et de promotions.

AUJOURD'HUI

- 93 Des contrats formation-reconversion (garantie de la formation et d'une affectation à l'issue de celle-ci) ont été mis en place. C'est une mesure positive.
- 94 Des difficultés existent à faire émerger les besoins en formation, tant au niveau local que national.
- 95 Dans la préparation du schéma-directeur et du programme de formation permanente, peu de conseils de labos et de services participent.
- 96 Les propositions de stages sont très souvent l'oeuvre de quelques personnes.
- 97 Les instances scientifiques (sections du Comité National) ne sont à aucun moment consultés sur cette question. Les animateurs ne sont même

plus consultés collectivement. Les choix sur le programme sont fait en petits comités (comités thématiques) qui n'ont à rendre compte qu'à la direction.

98 Les formations proposées sont encore trop souvent des formations d'adaptation à une technique donnée ou des formations palliant les manques de l'enseignement général ou les erreurs commises dans l'achat des équipements (en bureautique en particulier). Elles ne débouchent pas, dans la plupart des cas, sur une amélioration de la situation des personnes.

99 Le budget de la Formation Permanente, bien qu'il ait sensiblement évolué depuis quelques années, est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins (0,15 % de la masse salariale du CNRS en 1987).

100 A l'INSERM, malgré un effort très ponctuel l'organisation des stages, des séminaires technologiques, la formation reste très centrée sur l'anglais, l'informatique. Depuis 6 mois une sous-commission du CTPC travaille à établir un plan qui doit être discuté au CTPC. Peut-être, est-ce un début qui permettra de concevoir une prospective de Formation Permanente en liaison avec la prospective scientifique ?

NOS REVENDICATIONS

101 La définition des orientations et des programmes de formation doit associer les personnels : dans les laboratoires, au niveau régional et dans les instances scientifiques. Elle ne doit plus être l'oeuvre de quelques spécialistes. Elle doit prendre en compte autant les besoins des individus, que les évolutions du travail scientifique.

102 Les formations de longue durée doivent être développées permettant l'acquisition de qualifications nouvelles. Ces nouvelles qualifications doivent être reconnues et sanctionnées par une amélioration de la carrière des agents.

103 La préparation aux concours doit être organisée afin de mettre les agents en situation d'accéder à ces concours dans de bonnes conditions.

104 Le budget de la formation permanente doit atteindre rapidement 2% de la masse salariale au CNRS et à l'INSERM.

C - POLITIQUE SCIENTIFIQUE

NOUS AVONS REVENDIQUÉ

- 105
- un effort de financement et de développement de l'emploi, soutenu et pluriannuel, pour contribuer au développement du pays,
 - la priorité à la recherche qui demande de dégager des moyens importants de la part de l'état,
 - la nécessité de la programmation de la recherche,
 - l'intervention des personnels dans la vie de l'organisme en développant le droit d'expression,
 - les instances de labos et de services comme des éléments essentiels de la démocratisation du CNRS,
 - les libertés et droit d'information comme des éléments inséparables de la fonction même des ITA et chercheurs,
 - la participation de l'ensemble des catégories à l'élaboration de la politique de recherche.

AUJOURD'HUI

106 La politique gouvernementale menace la recherche publique :

- annulations de crédits et suppressions d'emplois,
- blocage des instances scientifiques pendant plus d'un an au CNRS,
- mise en place d'un système électoral inique, réduisant la représentation élue des personnels dans ces instances,
- exclusion des ITA d'une grande partie des travaux des sections du Comité National et abaissement de la représentation élue au Comité National et au Conseil Scientifique du CNRS, ou seuls les ingénieurs sont maintenant éligibles et, à l'INSERM, diminution des élus de rang B, renforcement de ceux de rang A, prérogatives restreintes pour les élus ITA qui sont séparés en 2 collèges.

107 Le gouvernement poursuit ses objectifs : affaiblir durablement la recherche publique civile, mettre en place des systèmes de pilotage

autoritaire des organismes de recherche, mettre les personnels et les moyens de recherche publique au service de sociétés industrielles, tendant à transformer les EPST en agence de ressources.

108 La recherche au service du progrès social n'est plus à l'ordre du jour.

109 A cela s'ajoute une volonté de centralisation des pouvoirs dans les mains du seul directeur général du CNRS, ainsi que la remise en cause de l'autonomie des EPST.

NOS REVENDICATIONS

110 Pour bien jouer leur rôle le CNRS et l'INSERM doivent :

- être des organismes publics,
- être autonomes,
- avoir la capacité de lancer et maîtriser des programmes de recherche,
- être pluridisciplinaires,
- maîtriser leurs budgets et la gestion de leurs personnels.

111 La communauté scientifique doit avoir les moyens de maîtriser la prospective scientifique.

112 Les personnels doivent bénéficier d'un statut de travailleurs scientifiques, tenant compte de la spécificité des métiers de la recherche, dérogeant au statut général de la Fonction Publique.

113 Les unités de recherches propres ou associées du CNRS ou de l'INSERM doivent se voir affecter les personnels et les crédits nécessaires au développement de leurs recherches.

114 Le Comité National du CNRS doit évoluer :

- 115 - tous les personnels doivent y être représentés, tous les ITA être éligibles, le nombre de leurs élus doit augmenter.
- 116 - Les élus ITA doivent participer à part entière à ses travaux.
- 117 - Le rôle des sections doit être étendu, en particulier à l'évaluation des compétences qui composent chaque équipe, à l'évolution des qualifications, aux plans de formations nécessaires.

A l'INSERM

118 - dans les CSS et les CS les élus ITA doivent avoir les mêmes prérogatives que les autres membres de ces instances.

119 - Le rôle des CSS doit être étendu à l'analyse des besoins en emplois et en qualification des unités et de ceux nécessaires en matière de formation permanente.

D — SALAIRES — POUVOIR D'ACHAT

NOUS AVONS REVENDIQUÉ

- 120 - Le maintien du pouvoir d'achat pour tous et une progression de celui-ci pour les salaires les plus bas,
- la réduction de la pression fiscale,
- un éventail des salaires de 1 à 4 (entre les salaires d'embauche de la plus basse et de la plus haute catégorie),
- la prime sur la base de 16 % pour tous sans discrimination, mensualisée et sans modulation.

AUJOURD'HUI

121 On assiste à un phénomène de régression importante du pouvoir d'achat, à une accentuation de l'individualisation des salaires (au CNRS par le biais des primes modulées, primes exceptionnelles et surprimes, prime d'ingénieur, ...).

122 En 1987 le gouvernement prétend limiter à 3 % l'augmentation de la masse salariale, ce qui prépare pour cette année une nouvelle baisse du Pouvoir d'Achat, après celle des années précédentes. A cela s'ajoute la dégradation de la protection sociale, occasionnant aux salariés une perte supplémentaire de Pouvoir d'Achat.

123 La pression fiscale s'aggrave.

124 L'éventail des salaires s'est élargi vers le bas. Si l'on prend le traitement net le plus bas et celui le plus élevé dans nos organismes. (T.U.C. et Directeur de recherche classe exceptionnelle groupe E) Cet éventail va de 1 à 11,9 ! Si l'on considère les catégories statutaires

actuelles (Agent de Bureau 1er échelon et Directeur de Recherche, classe exceptionnelle, groupe E) cet éventail est de 1 à 5,2)

125 La prime : il y a une volonté clairement affichée par la direction du CNRS de moduler totalement les primes. La Direction du CNRS a mis en place, en la matière, un système basé sur la redistribution d'une enveloppe constante entre catégories. C'est l'organisation du nivellement par le bas : l'augmentation, attendue, des primes des administratifs et des petites catégories de techniciens est obtenue par le transfert d'une partie des crédits normalement afférents aux Ingénieurs d'Etudes (les ex 1B et 1B bis ne bénéficient que de 13,75 % au lieu des 16 % prévus par les textes statutaires).

126 Ces améliorations pour certains corps ne sont pas garantis d'un semestre sur l'autre et de plus les agents des corps de CAR, d'AAR et les SARL sont toujours loin des 16 % ou 12 % de leurs homologues Ingénieurs et Techniciens.

127 A l'INSEEM les primes des administratifs restent toujours en deçà de celles des Ingénieurs et Techniciens.

Prime des informaticiens

128 Cette prime a été instituée il y a 15 ans afin de compenser une insuffisance, qui reste chronique, des traitements dans la Fonction Publique et permettre le recrutement d'informaticiens titulaires. La Direction restreint au maximum l'application, au CNRS, de cette prime, en ne l'attribuant qu'aux informaticiens travaillant dans un service informatique, excluant ainsi tous les autres informaticiens à plein temps.

NOUS REVENDIQUONS

129 Le maintien du Pouvoir d'Achat pour tous : cela reste une revendication fondamentale, de même que la réduction de la pression fiscale pour les salariés. Nous revendiquons :

- Un éventail de salaire de 1 à 4, avec un salaire minimum net pour 1987 de 6000 F par mois.
- Un relèvement des débuts de carrière pour tous les corps.
- Une amélioration de l'amplitude et du déroulement des carrières,
- Une augmentation substantielle des bas salaires.

PRIMES :

130 Une transparence est nécessaire en matière de primes, en particulier en ce qui concerne l'attribution des primes exceptionnelles, suppléments de primes ou primes d'ingénieurs qui doit être débattue dans les conseils de labos et de services et clairement affichée.

131 La prime doit être portée à 16 % pour tous les corps sans discrimination, mensualisée, non modulée et intégrée au salaire.

132 Dans l'immédiat, pour les Ingénieurs d'Etudes (Ex 1B et 1B bis), les 16 % doivent être appliquées. C'est possible : c'est déjà le cas à l'INSEEM et dans l'enseignement supérieur. Les moyens existent pour cela : les crédits affectés aux suppléments de primes.

Prime des informaticiens

133 Cette prime doit être attribuée à toutes les personnes relevant de la Branche d'Activité Professionnelle (BAP) N° 1 (Métiers de l'Informatique). Les personnes d'un même corps doivent bénéficier d'une même prime, sans modulation.

E - PROTECTION SOCIALE

NOUS AVONS REVENDIQUÉ, AVEC TOUTE LA CGT :

- 134 - l'amélioration de la couverture sociale,
- l'augmentation de la prise en charge des honoraires médicaux et des soins par la Sécurité Sociale, la fin du forfait hospitalier, un prélèvement sur les revenus du capital pour le financement de la Sécurité Sociale,
- une véritable politique de prévention,
- le rattrapage du pouvoir d'achat des prestations familiales.

AUJOURD'HUI

135 La possibilité de réformer le Code de la Sécurité Sociale par décret, sans débat au Parlement, a été ouverte fin 1985 par le précédent gouvernement. Le gouvernement actuel ne s'en prive pas.

136 Les mesures suivantes ont été mises en place :

- la révision de la liste des 25 maladies prises en charge à 100 % ; elles sont aujourd'hui 31, mais des critères de sévérité sont introduits. ("maladie de Parkinson "sévère" par exemple),
- la suppression de la "26ème maladie". (Ces deux mesures ont été approuvées par la CFDT, FO, la CGC, la CFTC et la Fédération de la Mutualité Française),
- la limitation du remboursement à 100 % au traitement de la maladie pour laquelle l'exonération est accordée,
- la suppression de la franchise postale,
- la suppression de l'exonération du ticket modérateur en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois,
- la suppression de la prise en charge des médicaments remboursés à 40 % pour les personnes bénéficiant de l'exonération du ticket modérateur,
- la modification de la période de référence pour le calcul des indemnités journalières (3 mois au lieu d'un mois auparavant),
- le relèvement du forfait hospitalier à 25 Francs,
- la suppression du remboursement des vitamines sauf pour les vitamines B12 et D,
- le rétablissement de la contribution de 1 % du revenu imposable.

137 Les cotisations ne cessent d'augmenter pour les salariés alors que les remboursements diminuent. Elles sont passées de 6 % à 7,9 % pour la retraite et de 4,75 % à 5,15 % pour la maladie, en 3 ans pour les titulaires.

138 Des prestations familiales sont supprimées.

A cela s'ajoute, pour les agents titulaires des EPST, des rappels prohibitifs de cotisations retraite.

La baisse du Pouvoir d'Achat de toutes les prestations familiales se poursuit.

Les dettes patronales envers la Sécurité Sociale s'accumulent.

Des projets de remise en cause de la retraite à 60 ans et de privatisation de celle-ci sont à l'étude. .

139 La M.G.E.N. : Dans le même temps où elle fait appel à la générosité de ses membres, elle augmente les cotisations, elle participe à la campagne de culpabilisation des assurés (trop de consommation de médicaments), elle exclut de ses rangs des assurés "non rentables".

140 NOS REVENDICATIONS

- annulation du décret de décembre 1985,
- retour aux remboursements à 100 % sans condition pour les maladies longues et coûteuses,
- remboursement au moins à 70 %, dans l'immédiat, des médicaments à "vignettes bleues",
- rétablissement de toutes les prestations familiales supprimées depuis le 1/01/1987 et l'augmentation de toutes les prestations de 10 %,
- le maintien du droit à la retraite pleine et entière à 60 ans,
- la revalorisation substantielle de toutes les retraites,
- le développement d'une véritable politique de prévention des maladies,
- taxer les revenus du capital financier à hauteur de 12 %, comme les salariés,
- exiger le remboursement des dettes patronales,
- réduire les transferts de fonds entre le régime des salariés et les autres.

141 M.G.E.N. : Elle doit utiliser les cotisations des adhérents exclusivement à l'amélioration des prestations fournies aux actifs, aux retraités, et aux "fin de droits". Elle doit s'exprimer nettement contre la politique de protection sociale que le gouvernement met en place.

F -- CONDITIONS DE TRAVAIL

NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

Temps de travail :

142 La réduction du temps de travail à 35 heures par semaine sans perte de salaire, accompagnée de créations d'emplois.
L'allongement de la durée des congés annuels à 40 jours ouvrés au minimum par an.

L'aménagement du temps de travail sous toutes les formes possibles, répondant aux aspirations des personnels :

- réduction d'horaires pour les femmes enceintes,
- réduction progressive d'horaires pendant les 5 ans précédant le départ à la retraite.

Des compensations pour les agents en travail posté (travail de nuit, isolement, altitude, astreinte) :

- réduction plus importante des horaires,
- allongement des congés,
- amélioration de la rotation des équipes,
- avancement de l'âge de la retraite.

143 Hygiène et Sécurité

- L'action sur l'ensemble des facteurs d'insécurité dans le travail sur les causes des accidents et sur leurs conséquences,
- l'utilisation de toutes les ressources du progrès technique pour une prévention efficace,
- l'accroissement des crédits des labos en ce domaine,
- donner au personnel, aux syndicats les moyens d'information de contrôle, d'intervention sur les conditions de travail,
- faire jouer leur rôle aux CHS locales, régionales et centrales,
- assurer l'indépendance de l'ingénieur de sécurité vis à vis de l'administration,
- mettre en place une véritable médecine du travail, disposant d'un statut négocié qui lui assure l'indépendance vis à vis de l'employeur et bénéficiant du temps et des moyens pour effectuer le suivi médical des agents et assurer la formation des médecins et infirmières.

AUJOURD'HUI

Temps de Travail

144 Nous en sommes toujours aux 39 heures avec, de plus, une diminution du nombre d'emplois. Dans le même temps, la Direction du CNRS a annualisé le temps de travail niant ainsi la référence à un horaire hebdomadaire de travail, avec les conséquences néfastes que cela peut avoir dans l'organisation du travail au sein des équipes et des services.

145 Un certain nombre d'aménagements d'horaires ont été mis en place :

- pour les femmes enceintes, mais la Direction l'applique seulement à celles travaillant à temps plein,
- pour les préretraités, un départ progressif en retraite est possible (travail à mi-temps avec un salaire de près de 80 %),
- pour les agents en travail posté, la direction a accepté le maintien d'une compensation financière provisoire sous forme de prime, valable jusqu'en 1987 ; cette compensation étant en tout état de cause insuffisante.

Hygiène et Sécurité

146 Si les textes propres à chacun des organismes, amènent des améliorations, ils sont mal mis en oeuvre (inexistence au mauvais fonctionnement des CHS locales et parfois régionales).

147 De plus, des événements récents le montrent (accident mortel à Orsay, situation dramatique à l'Institut Pasteur, incendie à Toulouse), il y a banalisation des risques, ce qui est inquiétant.

148 Les crédits pour l'Hygiène et la Sécurité sont pris sur les crédits des laboratoires. De ce fait, très souvent, l'Hygiène et la Sécurité sont sacrifiées, cela est plus particulièrement vrai dans les unités associées au CNRS.

149 Il apparaît aussi un manque de rigueur dans la façon dont sont éliminés les déchets de manipulations, avec les dangers que ceux-ci peuvent faire courir à la nature et à la population.

NOS REVENDICATIONS

Temps de travail

150 Le passage à 35 heures par semaine, avec créations d'emplois est toujours à l'ordre du jour.

151 Cependant, cette revendication peut s'exprimer de façon différente selon les catégories.

152 Pour certains, (services techniques, administration, personnels de service) cette revendication de 35 heures, par semaine, peut être reprise telle quelle.

153 Pour d'autres (encadrement, personnels directement liés au travail de recherche) il peut s'agir plutôt d'obtenir le droit à négocier les conditions du travail et l'organisation de leur temps de travail sur une période supérieure à la semaine.

154 En tout état de cause la diminution du temps de travail doit s'accompagner de créations d'emplois, de la redéfinition éventuelle des tâches au sein de l'équipe et de l'enrichissement de celles-ci.

155 La durée des congés annuels doit être portée à 40 jours ouvrés minimum par an.

156 La réduction d'horaire pour les femmes enceintes, doit s'appliquer qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

157 Le départ progressif à la retraite doit rester possible au-delà de 1987.

158 Une compensation financière pour le travail en horaires décalés ou en astreinte n'est pas suffisant. D'autres mesures doivent être prises :

- réduction plus importante des horaires,
- allongement des congés,
- amélioration de la rotation des équipes par créations de postes supplémentaires,
- avancement de l'âge de la retraite, les personnels concernés doivent pouvoir bénéficier du départ à 55 ans après 15 ans de services (les périodes de non titulaire doivent être prises en compte).

Hygiène et Sécurité

159 Les problèmes d'Hygiène et de Sécurité doivent être l'un des axes essentiels de notre action :

- faire fonctionner les instances qui existent, les créer là où elles ne sont pas en place,
- donner les moyens aux laboratoires pour se moderniser, éliminer tous les risques et se mettre aux normes de sécurité en vigueur ; pour cela chaque laboratoire devra recevoir une enveloppe de crédits spécifiques,
- agir pour que, dès qu'un danger apparaît, des mesures efficaces soient prises pour l'éliminer.
- informer les personnels sur les dangers et les moyens de s'en prémunir,
- assurer l'indépendance de l'ingénieur de sécurité et du médecin du travail vis à vis de l'Administration,
- donner aux services de médecine du travail les moyens d'assurer une véritable prévention des risques et maladies professionnelles et reconnaître ces dernières,
- avoir le souci de protéger l'environnement et veiller aux conditions dans lesquelles ont lieu les rejets et sont éliminés les déchets.
- mettre en place des manipulations de substitution quand cela est possible, à l'image de ce qui se fait déjà à l'INSERM.

G — ACTION SOCIALE

NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

160 La négociation entre directions et syndicats des orientations et des moyens des actions sociales (logement, restauration sociale, locaux sociaux, aides et prêts, crèches et les moyens du CAES).

Le CAES du CNRS

161 * Aller vers une meilleure gestion du CAES, avec :

- une politique d'assainissement et de redressement financier,
- un retour à l'équilibre entre les investissements et le fonctionnement du CAES,
- une démocratisation des activités fondée sur les règles de transparence et de décentralisation,
- une administration du CAES sans avantages particuliers et au service exclusif des personnels,
- une politique de coopération active avec les organismes de tourisme et sociaux sans exclusive et sur la base de l'intérêt mutuel.

162 * Modifier le fonctionnement du CAES avec :

- un bureau responsable devant le CNAS,
- des commissions légères et compétentes,
- une administration souple et moderne.

AUJOURD'HUI

164 La réalité du CAES avant 1985 est celle d'une structure fortement hiérarchisée, centralisée répartissant les moyens accordés par le CNRS aux niveaux régionaux et locaux. Il se caractérise alors aussi par une dilution du pouvoir dans de multiples commissions. Une telle structure tend à occulter la remontée des aspirations des personnels et rend difficile la participation de ceux-ci à l'élaboration d'une politique répondant à leurs vœux.

165 Le pouvoir est alors exercé par une coalition CFDT-SNIRS dont nous avons contesté la gestion, en particulier en matière d'investissements. Quant à nous, nous avons à cette époque, privilégié une attitude oppositionnelle, nous affaiblissant grandement dans la connaissance des réalités du CAES.

166 En 1985, lors des élections, les personnels ont exprimé un certain désintérêt pour le CAES et, aussi, un désaveu de la majorité sortante CFDT-SNIRS. Ils ont redonné à la plate-forme SNTRS-SNCS-SNPCEN la première place au CAES et ainsi placé celle-ci en situation de proposer aux autres syndicats un accord de gestion pluraliste. La situation nouvelle a conduit les autres organisations à accepter un tel accord qui reprenait les propositions de la plate-forme (voir ci-dessus nos revendications pour le CAES).

167 La situation dégradée dans laquelle celui-ci se trouve tient, essentiellement, à :

- une inadaptation des services rendus par le CAES, au regard des besoins des personnels CNRS,
- une communication insuffisante entre les personnels et les élus de CAES conduisant à une mauvaise traduction de leurs aspirations,
- une lourdeur administrative,
- la baisse régulière des moyens attribués par le CNRS.

168 Actuellement si, formellement, l'accord passé est mis en oeuvre, l'esprit qui devait l'animer ne s'est pas suffisamment concrétisé.

169 Le fonctionnement du CAES a été modifié, le bureau a repris ses responsabilités. La transparence en matière budgétaire a été améliorée.

170 En 2 années nos élus ont fait la preuve de leur capacité à gérer. Là où les choses ont le moins avancé, c'est sur le plan de l'amélioration de la prise en compte des aspirations des personnels. Nos élus se heurtent, au CAES, à 20 ans de pratiques centralistes et à des tendances très lourdes à vouloir tout traiter de façon gestionnaire.

171 En matière de restauration, la direction du CNRS poursuit ses objectifs :

- . baisser le coût en personnels en diminuant le nombre de postes affectés dans les restaurants,
- . diminuer sa part dans le prix de revient des repas,
- . augmenter la part des utilisateurs, en leur faisant prendre en charge une partie des frais, au-delà des denrées.

172 Elle a repris la gestion de la restauration en signant en 1984 un protocole avec le CAES (dirigé alors par la CFDT). Le SNTRS, le SNCS et le SNPEN, seuls, ont combattu ce protocole.

173 La direction a eu, à plusieurs reprises, recours à des traiteurs. Face aux actions menées, à notre appel, par les personnels, la direction a été contrainte de limiter l'augmentation des tarifs à celle du coût de la vie.

A l'INSEEM

174 Comme dans toute la Fonction Publique, des subventions ont nettement diminué, aggravant encore la baisse de Pouvoir d'Achat pour certaines familles. A l'INSEEM, l'activité de l'administration est faible en ce domaine. Aucun investissement concernant les restaurants, les crèches ou le logement n'est prévu par la direction.

175 En matière de restauration, les actions engagées se résument essentiellement en des conventions. Cependant qu'un très grand nombre d'agents INSEEM n'ont toujours aucune possibilité de restauration.

176 Le protocole CAES-INSEEM prévoit une dotation budgétaire indexée sur la masse salariale (environ 0,8 % de celle-ci). Cela est insuffisant pour répondre aux besoins. En 1986 le CNAS a dû diminuer

les subventions pour certaines activités (elles sont aujourd'hui de 10 à 50 %, quelquefois 60 %).

177 Le CAES se caractérise par une grande souplesse de gestion, la plus grande part de son budget allant à des subventions sur demande individuelle. Ce qui ne permet pas une réelle maîtrise du budget et limite considérablement les possibilités d'investissement. Une telle politique, dans un contexte budgétaire difficile doit conduire à un débat sur ce mode de fonctionnement.

NOS REVENDICATIONS

178 Le budget du CAES doit progresser sensiblement. Le CAES doit mieux répondre aux besoins et aspirations des personnels et leur donner la possibilité de s'investir dans ses activités.

179 Il doit innover dans les formes d'activité qu'il offre aux personnels.

180 Il doit assurer une plus grande transparence dans sa gestion, améliorer encore la communication interne avec les sections et les régions et avec les personnels.

181 Un schéma-directeur partant des aspirations exprimées aux niveaux local et régional doit être élaboré et soumis à l'ensemble des personnels.

182 Le budget du CAES doit être équilibré. Pour cela il faut assainir la situation liée à la construction d'Oléron, respecter les équilibres entre besoins locaux et nationaux.

183 La régionalisation du CAES : doit-on aller plus loin qu'aujourd'hui ? Doit-on donner plus de responsabilité aux niveaux intermédiaires du CAES ? La section locale n'est-elle pas la mieux placée pour réaliser ce rapport CAES/agents. Mais le national n'est-il pas trop éloigné des agents pour certaines activités ? Et en conséquence, quelle reconfiguration des activités du CAES ? Ce sont des questions à débattre.

En matière de restauration il est nécessaire de :

- 184 - moderniser et diversifier les formes de restauration pour permettre de mieux répondre aux goûts des personnels,
- 185 - maintenir une tarification dégressive,
- 186 - offrir des tarifs qui fassent que les agents ne paient, en moyenne et au maximum, que les denrées entrant dans la confection de leurs repas,
- 187 - revenir à la gestion des restaurants par les représentants des utilisateurs.

A L'INSERM

187 a De même qu'au CNRS, le budget du CAES doit augmenter sensiblement. Il doit répondre aux besoins et aspirations des personnels et leur donner la possibilité de s'investir dans ses activités.

187 b Il doit assurer une plus grande transparence dans sa gestion, améliorer la communication interne avec les sections et les personnels.

187 c En matière de restauration :

- L'INSERM doit développer les conditions pour que tous les agents aient accès à la restauration sur leur lieu de travail.

- L'INSERM doit assurer le fonctionnement normal de ses cantines propres ou dégageant les postes et les moyens nécessaires.

H - COOPERATION SCIENTIFIQUE PAIX ET DESARMEMENT

Coopération Scientifique

NOUS AVONS REVENDIQUE :

188 En 1984, nous indiquions que la coopération scientifique peut aider à la compréhension internationale, à la paix, au développement du bien être commun et aussi que, étant mal utilisée, elle peut conduire à l'asservissement néocolonial des pays sous-développés et à l'affaiblissement des capacités productives de notre pays. La coopération scientifique, disions nous, doit se faire sur la base d'accords entre organismes de recherche, mutuellement avantageux. Dans le même temps cela doit s'accompagner d'un développement propre des disciplines en France.

AUJOURD'HUI :

189 Le déséquilibre patent entre les différentes régions du monde, concernant la coopération scientifique ne s'est pas résorbé. Par exemple, en matière d'échange de chercheurs entre pays, les chiffres (rapport d'activité 1985 du CNRS) sont parlants :

	<u>séjours à l'étranger</u>	<u>accueil d'étrangers en France</u>
Europe de l'Ouest	47 %	45 %
Europe de l'Est	10 %	12 %
Amérique du Nord	27 %	20 %
Amérique Latine	6 %	5 %
Magreb + Moyen Orient	3 %	11 %
Asie	7 %	7 %
	100 %	100 %

190 En ce qui concerne les crédits, ceux-ci sont surtout affectés aux coopérations sur grands outils.

191 Le nombre des bourses réservées aux étudiants des pays sous-développés est notoirement insuffisant :

- "BDI tiers monde" : 10 par an de 1984 à 1986.
- "Bourse de prolongation de séjours" (préparation de doctorat) : 146 mois/chercheurs répartis sur 11 pays.

NOS REVENDIICATIONS

192 Des formations spécifiques

Au delà de ce que nous disions en 1984 il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place des formations scientifiques et techniques répondant aux besoins des pays sous-développés.

193 De meilleures conditions d'accueil

Les conditions d'accueil des étudiants étrangers doivent être améliorées. Le nombre des bourses doit être sensiblement augmenté. Ces étudiants venant de pays sous-développés ne doivent pas être considérés comme des hommes et des femmes à tout faire dans les laboratoires. Ils doivent pouvoir suivre leur formation dans des conditions normales.

194 Des ITA et des Chercheurs allant dans les pays sous développés.

On peut penser à encourager des départs sur contrat dans les pays sous-développés et prévoir un contingent de postes réservés à des personnes Chercheurs et ITA pour exercer leur activité dans ces pays.

Paix Et Désarmement

NOUS AVONS REVENDIQUE

195 Des négociations internationales aboutissant à l'arrêt de la course aux armements, à la réduction simultanée, équilibrée et contrôlée des armements existants à l'Est et à l'Ouest.

196 Nous indiquions également que : à l'heure où les évolutions scientifiques et techniques pourraient permettre à l'homme d'oeuvrer pour le développement et le progrès social, de vaincre la maladie, la faim, le sous développement, il est inadmissible que soit stérilisée dans un engrenage de destruction une part toujours croissante de la recherche scientifique et technique.

ALJOURD'HUI

197 Notre syndicat a été à l'initiative de l'élaboration d'un programme de recherche sur la paix, qui a ensuite été pris en compte par la confédération et l'UGICT.

198 Des perspectives nouvelles s'ouvrent vers des mesures concrètes de désarmement, telles que le démantèlement des euromissiles et donc la possibilité de dénucléarisation partielle de l'Europe.

199 Les choix budgétaires, en France, sacrifient la recherche civile, alors que les crédits de recherche militaire progressent considérablement, suivant en cela la pression du programme américain IDS, dans lequel se sont engagées déjà certaines entreprises françaises, des laboratoires propres du CNRS ainsi que des laboratoires associés à celui-ci. L'adoption de la nouvelle loi de programmation militaire pour la période 1987 - 1991 marque un engagement accru de la France dans la course aux armements (nucléaires et chimiques).

NOS REVENDICATIONS :

200 - le rejet des politiques de surarmement,

201 - la France doit jouer un rôle actif pour l'engagement d'un processus équilibré de réduction et de suppression des arsenaux nucléaires et, dans l'immédiat, la conclusion d'un accord soviéto-américain de désarmement en ce qui concerne leurs missiles à moyenne portée en Europe.

202 - l'arrêt de tous les essais nucléaires dans le monde,

203 - une recherche au service du progrès social.

204 Nous faisons nos conclusions du Congrès international des scientifiques pour le désarmement à Hambourg :

"(...) De nos jours, la course aux armements épuise énormément de ressources humaines, matérielles, morales et intellectuelles. Ces ressources pourraient être utilisées pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face. Les arsenaux ne garantissent aucune sécurité. Malheureusement, la science et les scientifiques ont contribué à la dangereuse situation actuelle. En tant que scientifiques et citoyens du monde, nous avons le devoir de reconnaître cette situation et d'utiliser nos talents pour inventer les moyens d'en sortir. Nous devons explorer à la fois les objectifs souhaitables et les moyens d'y parvenir.

La sécurité mutuelle ne peut être obtenue ni par les armes, ni par aucun moyen technologique. La solution ne peut venir que d'un changement dans notre façon d'envisager l'état des affaires du monde en recherchant et en établissant un nouveau mode de pensée sur ces questions. Les scientifiques peuvent certainement contribuer au processus de désarmement en aidant à établir les moyens par lesquels celui-ci peut être établi. Ils ont aussi la responsabilité d'informer et de conseiller les gouvernements. Dans le monde moderne, les scientifiques qui aspirent à un ensemble de valeurs communes devraient contribuer à créer une atmosphère de confiance mutuelle et de compréhension sans laquelle les problèmes de la course aux armements ne pourront être résolus. (...)"

205 Il est de notre responsabilité de travailleurs de la recherche scientifique de faire que la Paix devienne une revendication au même titre que l'emploi ou les conditions de travail et de vie.